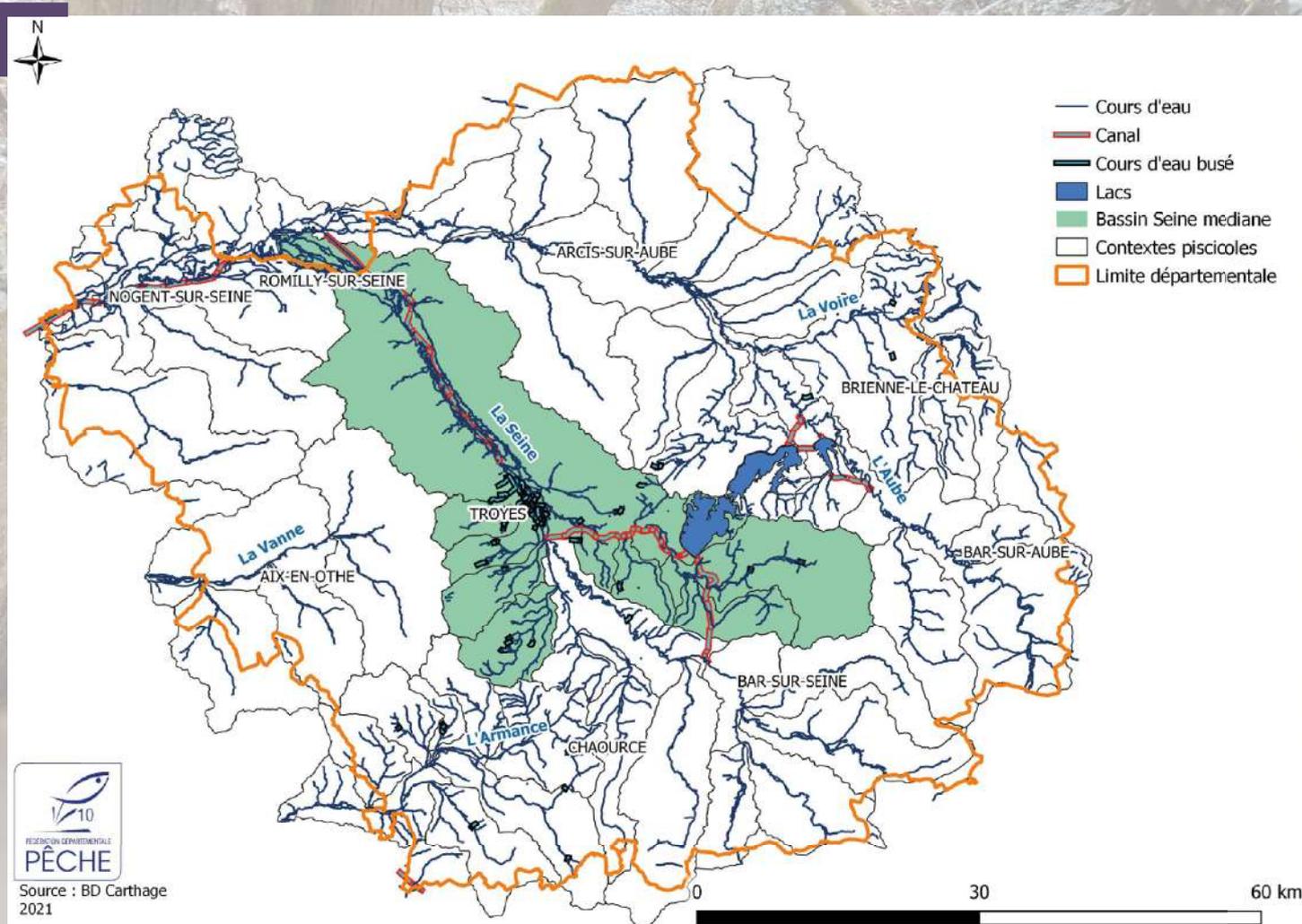


BASSIN SEINE MÉDIANE



**PLAN DÉPARTEMENTAL
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCOLES (PDPG)**

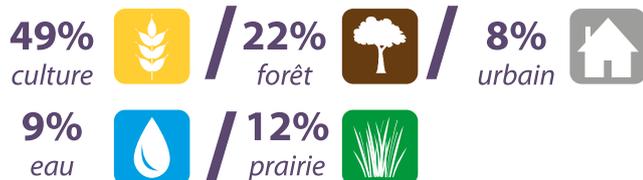


SEINE MÉDIANE, VIENNE, CIVANNE, BARSE, BODERONNE, HURANDE, MOGNE ET LAC D'ORIENT.

ÉLÉMENTS CLEFS DE LA RÉGION :



Occupation des sols



État de qualité des masses d'eau (DCE)

► (23) masses d'eau et (1) lac réservoir :

Qualité écologique

(5) **Bon** / (10) **Moyen** / (5) **Médiocre** / (4) **Mauvais**

Qualité chimique

(12) **Bon** / (12) **Mauvais**

► Problématiques déclassantes : phytosanitaires / HAP / Sat O2 / NO2 / IBD / I2M2 / PO43- / PHOS / zinc / NO3 / NH4 / COD / IPR / O2



Facteurs limitants récurrents

► (1) contexte à enjeux quantitatifs forts : Vienne



Objectifs de gestion piscicole

- (1) contexte en gestion «Patrimoniale»
- (6) contextes en gestion «Raisonnée»
- (1) contexte en gestion «d'Usage»



Dérivation



Barrage



Travaux



Rejets



Qualité du peuplement piscicole

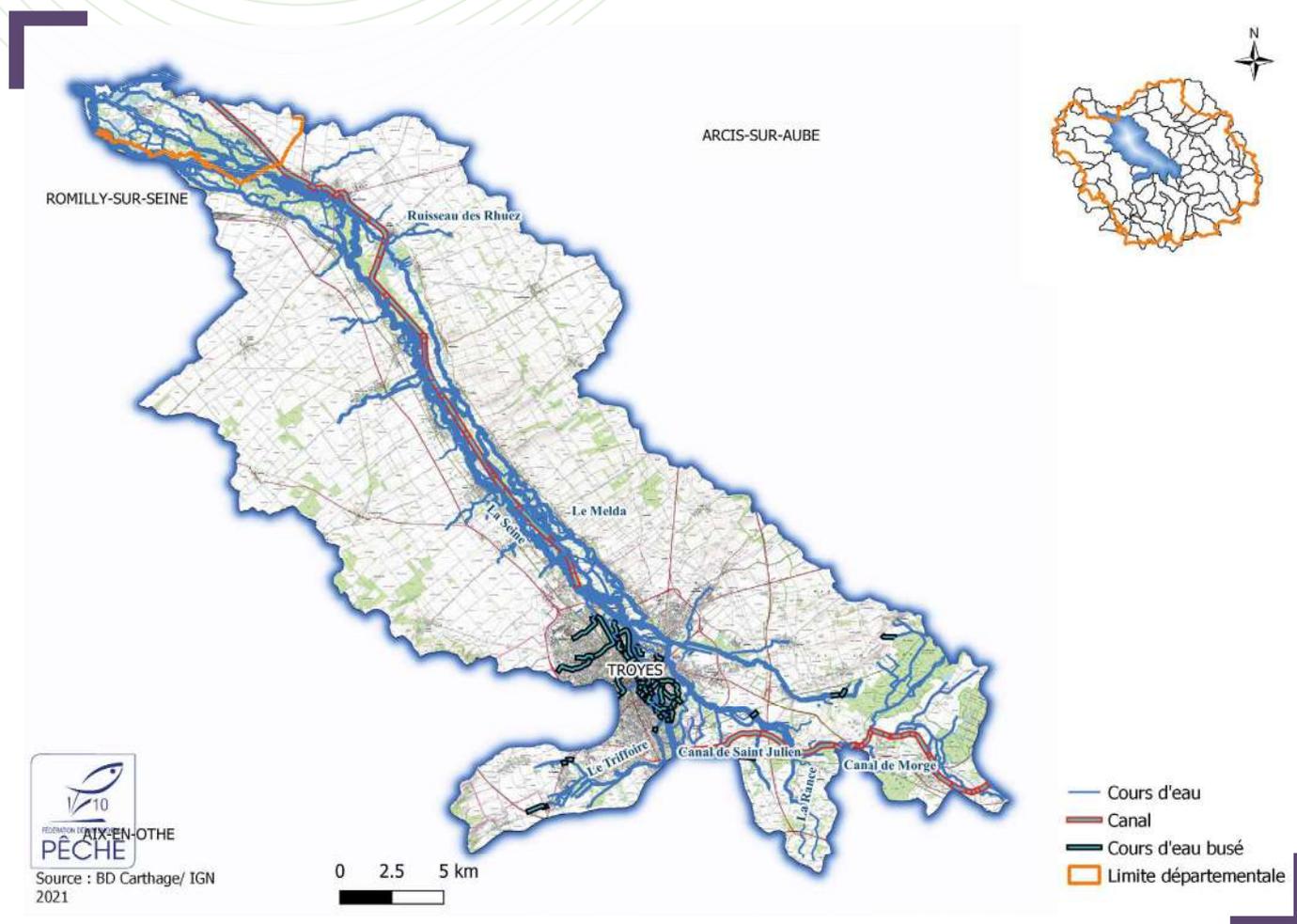


État de fonctionnalité des contextes





LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Le contexte de la Seine C est parcouru par un dense réseau hydrographique avec de multiples cours d'eau de 2ème catégorie piscicole. Le territoire du contexte est à dominante agricole avec quasiment 70% de sa surface occupée par des cultures. D'un point de vue piscicole la plupart des espèces attendues sont présentes sur le contexte. Cependant, l'impact du contrôle des débits de la Seine notamment par le lac Réservoir Seine, influe directement sur le brochet, espèce repère du contexte, et ses espèces d'accompagnement. Il ne peut effectuer de manière optimale son cycle de vie du fait des fluctuations des niveaux d'eau qui sont trop importantes durant la période de reproduction. Ces prélèvements et lâchers d'eau sont systématiques et répondent strictement au règlement d'eau du lac. L'objectif principal de L'EPTB est de se concentrer sur la problématique inondation et sa prévention mettant en aparté le volet piscicole et faune aquatique qui subit via les modifications hydrologiques.

A l'impact majeur de l'influence des lacs sur le milieu de la Seine, s'ajoute l'artificialisation des berges en milieu urbain, l'assèchement des zones humides et les ouvrages bloquants qui entravent la continuité longitudinale et latérale. Troyes et son agglomération apportent également un élément de perturbation sur le milieu. Une reconquête de la mobilité globale, un débit plus naturel aux périodes clefs et une amélioration de la qualité chimique des eaux serait bénéfique au milieu et à l'espèce repère classée vulnérable par l'UICN.



La Seine (Méry-sur-Seine)

Limites du contexte

De la confluence avec le canal de Saint-Julien-les-Villas à la confluence avec l'Aube à Marcilly-sur-Seine.

Affluents inclus dans le contexte

Canal des moulins de Sauvage / Noue Moireau / Canal de la Haute Seine / Ru des moulins de Poussey / Rivière du Moulin / Rivière de Beauregard / Le Melda / La Fausse rivière / Le Ru / Ru des Fontaines / Le Tirvas / Ru de Pilaout / Noue Robert / Canal de Trevois / Notre Dame / Le Trifoire / Canal de Saint-Julien / La Fontaine / Ru de la Rance / Canal de Baires

Longueur du réseau hydrographique

La Seine médiane = 70 km
(511 km avec les affluents)

Surface du contexte

681 km²

Hydrologie

La Seine à Mery sur Seine H0810010 :

- **QMNA5** = 7,1 m³/s
- **Module** = 32,8 m³/s
- **Q2** = 110 m³/s

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : 43 points de pompage référencés (données DDT) 4 782 267 m³ consommé en 2019.
- **AEP** : 29 points référencés pour 4 526 921 m³ en 2018.

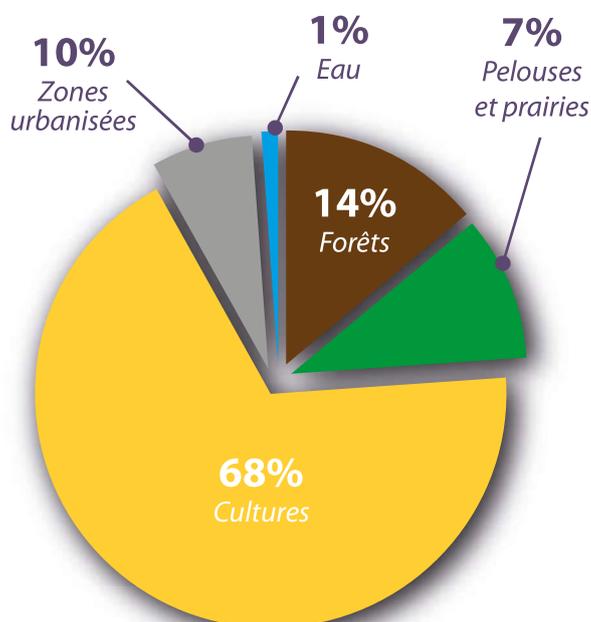
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 109 m NGF
- **Altitude aval** = 68 m NGF
- **Pente** = 0,57 ‰
- **Obstacle** = 8 obstacles référencés au ROE sur l'axe principal Seine pour 13,35 m de hauteur de chute
- **Taux d'étagement** = 31,94 % (minimisé)

Géologie

La Seine médiane s'écoule successivement sur des alluvions modernes, de la craie du Cénomaniens, du Turonien et du Santonien.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Bréviandes / Creney-près-Troyes / La Chapelle-Saint-Luc / La Rivière-de-Corps / Saint-Just-Sauvage / Les Noës-près-Troyes / Lusigny-sur-Barse / Maizières-la-Grande-Paroisse / Pont-Sainte-Marie / Romilly-sur-Seine / Saint-André-les-Vergers / Saint-Germain / Saint-Julien-les-Villas / Saint-Lyé / Saint-Parres-aux-Tertres / Sainte-Savine / Troyes



Assainissement

Collectif :

Méry-sur-Seine 2500 EH

Saint-Lyé 6000 EH

Troyes 260000 EH

Courteranges 500 EH

Lusigny-sur-Barse 3000 EH

Non Collectif : Présence

ICPE

109 ICPE : 58 A / 27 E / 24 NC

Statut foncier

Domanial : La Seine à l'aval du pont de Méry-sur-Seine jusqu'à sa confluence avec l'Aube, Canal de la Haute Seine à l'aval de l'écluse de Méry-sur-Seine.

Non Domanial : La Seine de sa source jusqu'à Méry-sur-Seine, le canal des Moulins à Romilly-sur-Seine. Et tous les autres rus, bras dérivés et canaux.

Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube
(SDDEA)

Troyes Champagne Métropole (TCM)

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS

SDAGE

Bassin de la Seine et des cours d'eau
côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR11B : La Barse** du confluent du canal de Morge (exclu) au confluent de Seine avec objectif de bon état global pour 2015. État écologique **Moyen** (modélisé avec problématique phytosanitaire) / **Mauvais** état chimique (extrapolé avec paramètre déclassant HAP).

- **FRHR11B-F0851000 Ru de la Rance** avec objectif de bon état global pour 2027.

État écologique **Mauvais** (mesuré avec paramètre déclassant saturation en oxygène, nitrites, IBD, I2M2) / **Mauvais** état chimique avec ubiquistes (extrapolé avec problématique HAP).

- **FRHR13A La Seine** du confluent du canal des Trévois (Vienne, exclu) au confluent de l'Aube (exclu) avec objectif de bon état global pour 2027. **Moyen** état écologique (mesuré avec problématique phytosanitaire) / état chimique **Mauvais** avec ubiquistes (mesuré avec paramètre déclassant HAP).

- **FRHR7 la Seine** du confluent de la Sarce (exclu) au confluent de la Vienne (exclu) avec objectif de bon état global pour 2015. **Moyen** état écologique (mesuré avec paramètre herbicide) / **Bon** état chimique (mesuré).

- **FRHR13A-F0902000 Ruisseau de la noue Robert** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Médiocre** (mesuré, paramètre déclassant PO43-, PHOS, IBD, I2M2, zinc et phytosanitaires) / État chimique **Mauvais** avec ubiquistes (mesuré, paramètre déclassant pesticide et HAP).

- **FRHR13A-F0903500 Ruisseau de Pilaout** avec objectif de bon état global en 2027. État écologique **Médiocre** (modélisé, paramètre déclassant O2, SatO2, NO3, PHOS, PO43- et phytosanitaires) / état chimique **Bon** (extrapolé).

- **FRHR13A-F0906000 Ruisseau le Tirva** avec objectif de bon état global pour 2027. **Bon** état écologique (mesuré) / état chimique **Bon** (mesuré).

- **FRHR13A-F0921000 ruisseau des Fontaines** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Mauvais** (mesuré avec paramètre NH4, NO2, I2M2) / État chimique **Mauvais** (extrapolé, paramètre déclassant HAP).

- **FRHR13A-F0922000 Ru le Ruisseau** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Mauvais** (mesuré avec paramètre déclassant SatO2, COD, I2M2) / État chimique **Mauvais** avec ubiquistes (extrapolé, paramètre déclassant HAP).

- **FRHR13A-F0930600 rivière de Beauregard** avec objectif de bon état global pour 2027. **Bon** état écologique (mesuré) / État chimique **Mauvais** (mesuré, paramètre déclassant DEHP).

- **FRHR13A-F0945000 ruisseau les Armances** avec objectif de bon état global pour 2027. **Bon** état écologique (modélisé) / État chimique **Mauvais** (extrapolé, paramètre déclassant HAP).

- **FRHR13A-F0945051 Rivière du Moulin de Poussey** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Moyen** (mesuré) / État chimique **Mauvais** avec ubiquistes (extrapolé, paramètre



déclassant HAP).

- **FRHR13A-F0945121 Canal des Moulin de Sauvage** avec objectif de bon état global pour 2027. **Bon** état écologique (mesuré) / État chimique **Mauvais** (extrapolé, paramètre déclassant HAP).

- **FRHR13B Le Melda** de sa source au confluent de la seine (exclu) avec objectif de bon état global pour 2027. **Bon** état écologique et chimique (mesuré).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1 :**

- **La Seine** (cours d'eau, annexes hydrauliques, bras et autres dérivations) de sa source à la mer.

- **L.214-17 Liste 2 :**

- **La Seine** (cours d'eau, annexes hydrauliques, bras et autres dérivations) de sa source à la mer.

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1 :**

- **La Seine, ses affluents et sous affluents** (Chabot / Lamproie de planer / Ombre commun / Truite fario / Vandoise) de la limite départementale Aube/Seine à Esclavolles-Lurey jusqu'à la limite départementale à Granges-sur-Aube.

- **La Noue du Petit Bois** (Chabot) de sa Source à la confluence avec la Seine à Savières.

- **La Vieille Seine** (Chabot / Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de la confluence avec le canal de Baires à Saint-Parres-aux-Tertres jusqu'à la confluence avec la Seine à Lavau.

- **Le Melda** (Chabot / Truite fario / Vandoise) de sa source à Laubressel jusqu'à la confluence avec la Seine.

- **Le Tirva** (Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de sa source à Payns jusqu'à la confluence avec la Seine.

- **La Rivière de Beauregard** (Chabot / Vandoise) de sa source à Chauchigny jusqu'à la confluence avec la Seine à Méry-sur-Seine.

- **Ru des Echelles** (Chabot / Vandoise) de sa source à Dosches jusqu'à la confluence avec le canal de Baires à Courteranges.

- **Ru des Fontaines** (Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de sa source à Fontaine-les-grès jusqu'à la confluence avec la Seine à Savières.

- **Ru de Rhuez** (Vandoise) de sa source à Droupt-Saint-Basle jusqu'à la confluence avec la rivière des Beauregards à Droupt-Sainte-Marie.

- **Ru le Ruisseau** (Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de sa source à Saint-Mesmin jusqu'à la confluence avec la Seine à Saint-Mesmin.

- **Frayère liste 2 :**

- **La Seine** (Brochet) de la confluence avec la Hurande à la confluence avec la vieille Seine à Lavau, puis de la confluence de la vieille Seine à la sortie du département vers la Marne à Saint-Oulph.

- **La vieille Seine** (Brochet) du barrage des flotteurs à Saint-Julien-les-Villas à la confluence avec la Seine à Lavau.

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie
(2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000 (3) :** ID_Eur FR2100281 / FR2100309 / FR2100290

- **Réserve naturelle (1) :** ID_Nat FR9300017

- **Arrêté de protection de biotope (2) :** ID_Nat FR3800029/ FR3800863

- **ZNIEFF I (18) :** ID Régional (20209/9866/9860/20023/9859/20018/8966/8970/15548/2039/644/9500/8948/8917/20203/8919/8920/8922142)

- **ZNIEFF II (2) :** ID Régional (9943/8918)

- **Réservoir biologique (1) :** RB_13A

- **RAMSAR (1) :** ID_Nat FR7200004

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation :** Oui

- **Enjeux de Restauration :** Oui



GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME

Classement piscicole

2^{ème} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DRIEE / DDT

Gestionnaires

- AAPPMA réciproitaire :

- **Romilly-sur-Seine/Méry** (910 membres en 2019)
- **Vallant-Saint-Georges** (51 membres en 2019)
- **Troyes** (1 377 membres en 2019)
- **Sainte-Maure** (512 membres en 2019)
- **Lusigny-sur-Barse** (105 membres en 2019)
- **Saint-Just-Sauvage** (env. 30 membres)
- **Sézanne** (env. 600 membres)

- AAPPMA non réciproitaire :

- **Les Lacs de la Forêt d'Orient** (1 343 membres en 2019)

- Société de pêche privée : Non

Parcours de pêche spécifique

- Carpe de nuit :

• **AAPPMA Sainte-Maure** : en rive gauche du Melda à Vannes.

- **AAPPMA de Romilly-sur-Seine/Méry** :

Canal de la haute Seine en rive droite et gauche à Méry-sur-Seine et en rive droite à Droupt-Sainte-Marie.

• **AAPPMA Troyes** : En rive droite en amont de l'écluse de Saint-Lyé sur le canal de la haute Seine / La Seine à Barberey / La Seine en rive gauche depuis la passerelle du stade de Pont-Sainte-Marie jusqu'au pont de l'Avenue des Tiverts.

- **La Marne** : Toute la Seine

Réserve de pêche & interdiction temporaire

- Interdiction temporaire de pêche : Non

- Réserve de pêche (par arrêté préfectoral) :

• **Annexe hydraulique de Chanteloup** dans sa totalité (810 m).

• **Canal de la haute Seine** : Ecluse de Saint-Lyé (50 m), écluse de Riancey (50m), écluse de Payns (50m), écluse de Chauchigny (50m), écluse de Saint-Mesmin (50m), écluse de Vallant-Saint-Georges (50m), écluse de Méry-sur-Seine (50m), écluse de Saint-Oulph (150m).

• **Canal de restitution du lac réservoir Seine** : de l'ouvrage de restitution sortant de l'usine hydroélectrique de Lusigny jusqu'à 25 m au-dessus du pont de l'Ormereau (740m), de 100m à l'amont du pont de la Madeleine jusqu'à 10 m en aval à Lusigny-sur-Barse (110m), de 75 m en amont du pont de la RD1 jusqu'à 50 m en aval à Lusigny-sur-Barse (125m), de 50 m à l'amont du pont de la Ferme du Râle jusqu'à 50 en aval à Lusigny-sur-Barse Courteranges (100m), de 50 m en amont du pont sur la RD186 jusqu'à 50 m en aval à Courteranges (100m), de 100 m en amont de l'ouvrage de partage des eaux de Ruvigny jusqu'à 100 m en aval à Montaulin Ruvigny (200m), de l'ouvrage de partage des eaux de Ruvigny jusqu'à 260 m en aval à Ruvigny (260m), de l'aval du pont de la CD147 jusqu'à 120m en aval du pont à Saint-Parres-aux-Tertres (120m).

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Usage

Empoisonnement

Dans la Marne :

Tous les ans lâchers de brochets juvéniles

Dans l'Aube :

- **AAPPMA Sainte-Maure** : en moyenne 400 kg truite fario / 100 kg de saumon de fontaine / 140 kg brochet / 40 kg sandre / 20 kg perche / 100 kg gardon-rotengle / 20 kg tanche.

- AAPPMA Méry/Romilly-sur-Seine :

lâchers en moyenne 600kg de truite arc en ciel par an dans les deux étangs des Pâtures et la Bechère. En 2018 dans les étangs :

- Les pâtures 10 kg de gardons, 60kg de Tanches, 720 kg de Truites arc en ciel

- La Bechère et l'étang No kill 100 kg de carpes communes dans chacun.



- **AAPPMA Troyes** : lâcher de 1,1 T de truites arc en ciel et 175 kg de fario en Seine, 50 kg de carpes communes dans le canal de la haute Seine en 2020.
 - **AAPPMA de Lusigny** : lâchers de brochets, carpes communes et gardons dans le canal de restitution du lac, et environ 50 kg de truites fario par an dans la Barse.

PEUPLEMENT PISCICOLE

Domaine piscicole

Cyprinicole

Espèce repère

Brochet

Espèce cible

Anguille / Truite fario

Zonation piscicole (Huet, 1949) / Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Ombre et à Barbeau / B6 à B7

Inventaire piscicole

9 stations au total sur le contexte :

- 1 station sur la Morge
- 1 station sur la Fausse Barse
- 3 stations en Seine
- 2 stations sur le Triffoire
- 2 stations sur le Melda

Espèces observées sur le contexte

Able de Heckel / Ablette / Anguille /
 Barbeau fluviatile / Bouvière /
 Brème bordelière / Brème Commune /
 Brochet / Carrassin / Carpe commune /
 Carpe miroir / Chabot / Chevesne /
 Épinochette / Écrevisse américaine /
 Écrevisse de Louisiane / Gardon / Goujon
 Hotu / Lamproie de planer / Loche épineuse
 Loche franche / Perche commune /
 Perche soleil / Poisson chat / Pseudorasbora /
 Rotengle / Sandre / Silure / Spirilin / Tanche
 / Truite fario / Truite arc en ciel /
 Vairon / Vandoise

Espèces dominantes du contexte

Ablette / Chevesne / Gardon / Vairon

Espèce amphihaline

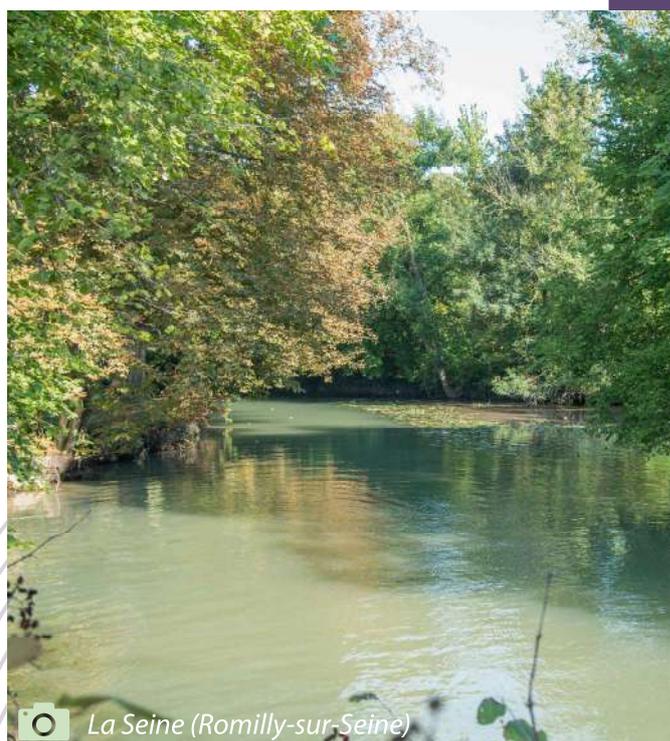
Anguille

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Écrevisse américaine / Écrevisse de Louisiane (en
 eaux closes) /
 Perche soleil / Poisson chat / Pseudorasbora

Biotypologie théorique / Biotypologie observée

B6+ à B7- / B6+ à B7-
 Présence erratique des espèces du fait des cours
 d'eau inventoriés



La Seine (Romilly-sur-Seine)



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE





FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



AIX-EN-OTHE

Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Facteurs limitants



3 ouvrages bloquants à la continuité : Déversoir du Passage (Romilly-sur-Seine), Seuil de Payns partiellement détruit, déversoir de Champierre (2m de chute).



Non-conformité des stations d'épurations de Lusigny-sur-Barse / Impact de l'agglomération troyenne sur le milieu avec réseaux pluvial et pollution diffuse urbaine.



Impact du Lac réservoir Seine sur tout le réseau de Seine.



Pompage irrigation et AEP fortement présent sur l'axe principal et le réseau secondaire.



Fort aménagement des cours d'eau / renforcement de berges pour protéger des inondations. Rectification forte en zone urbaine.



Boisement alluvial altéré en raison de l'essor et l'intensification de la culture de peuplier en lit majeur.



Impacts sur l'espèce repère

RECRUTEMENT

I

M

I

I

I

I

CROISSANCE

M

M

M

M

M

F

ACCUEIL

M

F

M

M

M

M

I

IMPACT IMPORTANT

M

IMPACT MODÉRÉ

F

IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021

Dégradé

Très perturbé

Peu perturbé

Conforme



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



STABLE



PRÉCONISATION D' ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Inventaire de toutes les noues présentes sur le contexte et diagnostic de leurs fonctionnalités.

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des derniers obstacles du contexte pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction. Restauration de la fonctionnalité des annexes hydrauliques existantes.

Conservation des habitats boisés immergés qui ne constituent pas d'obstacles majeurs à l'écoulement.

Acquisition foncière et pratique de gestion permettant de conserver ou favoriser des habitats boisés naturels dans le lit majeur et les bras morts.

Restauration des annexes hydrauliques et de la mobilité latérale du cours d'eau par la suppression d'enrochements en rive sur des zones à faibles enjeux pour les biens et les personnes.

Administratif & Réglementaire

Réduction des pollutions ponctuelles domestiques : Les rejets doivent être conformes aux normes d'assainissement collectif et non collectif et ne pas perturber le milieu.

Variation plus naturelle des débits : Meilleure prise en compte des périodes de reproduction du brochet et maintien d'un débit minimum biologique (DMB) suffisant inscrit dans les modalités de gestion des lacs réservoirs.

Encourager la contractualisation des MAEC pour conserver les prairies de fauches et zones inondables non boisées. Gestion cohérente de la culture de peuplier en lit majeur.

Ne plus autoriser de nouveaux prélèvements sur les petites masses d'eau sur des ruisseaux latéraux.



Réponse du milieu



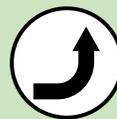
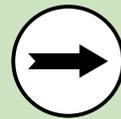
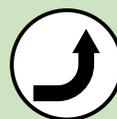
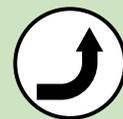
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

PATRIMONIALE



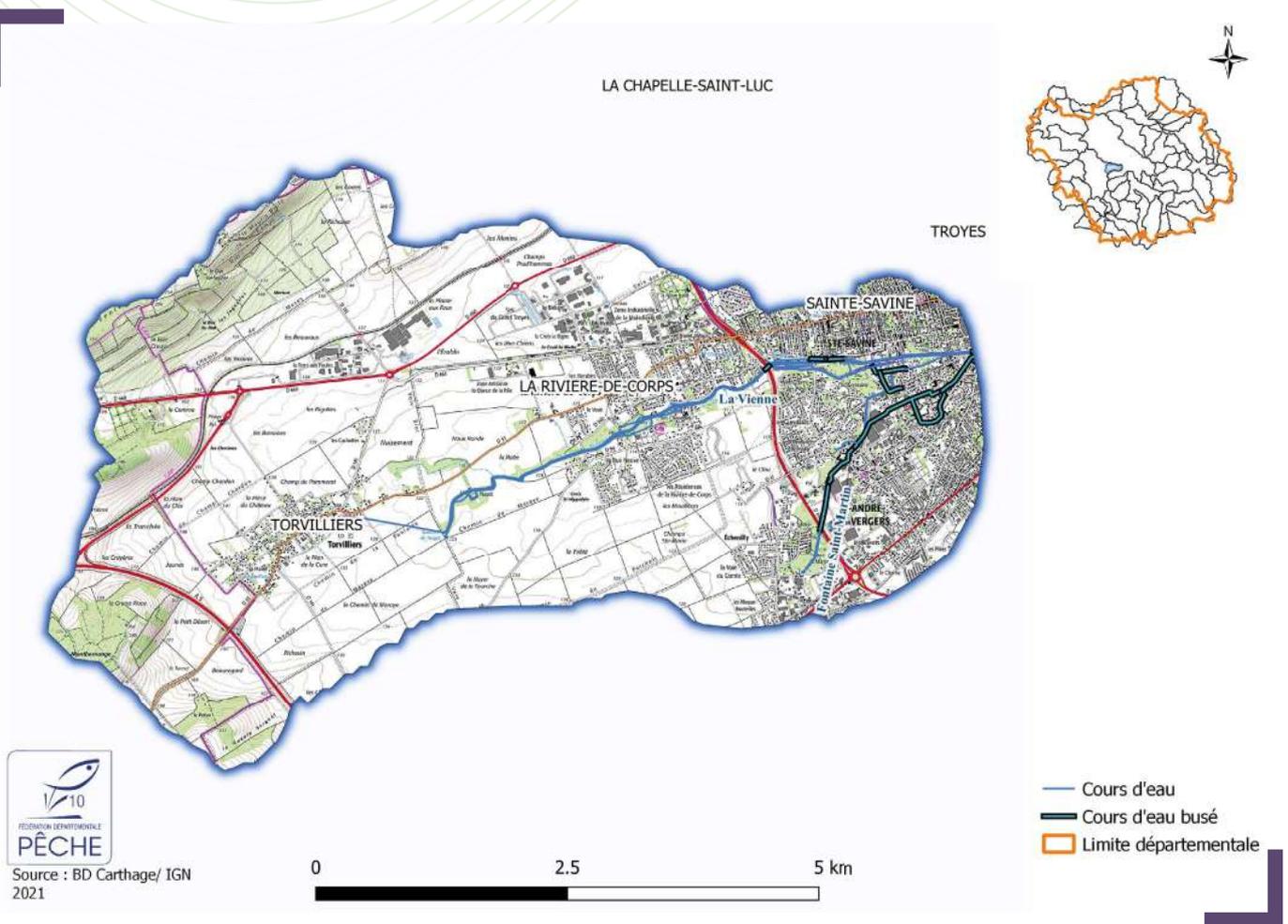
AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé dans l'agglomération troyenne, le contexte de la Vienne se démarque des autres. Il s'agit d'un contexte rive gauche de la Seine de 6 km se trouvant à cheval entre zones urbanisées et agricoles. Son territoire est occupé à 60 % par des cultures et à 29 % par des infrastructures urbaines. La Vienne, cours d'eau principal du contexte est à vocation salmonicole de première catégorie piscicole ayant un écosystème fragile. La truite fario est l'espèce repère de ce contexte. D'un point de vue piscicole, les espèces attendues théoriquement ne sont pas toutes identifiées lors des pêches d'inventaires. De nombreuses perturbations expliquent ce constat, le contexte a fait l'objet de chantiers de curage et recalibrage dans les années 1980 et la partie aval du cours d'eau (non comprise dans les délimitations du contexte) a été busée pour faciliter l'urbanisation. Les activités agricoles et urbaines sur le contexte induisent une production importante de sédiments fins qui rejoignent le lit du cours d'eau via les réseaux pluviaux. Cet apport couplé à la surlargeur et la multiplicité des bras du cours d'eau favorisent son accumulation et donc le colmatage du substrat. A cela le milieu possède une problématique quantitative et l'autorisation de pompages agricoles pour l'irrigation sur l'amont du contexte va accentuer ce phénomène. Les habitats s'en retrouvent altérés et la reproduction de la truite fario est significativement impactée. C'est pourquoi le contexte est classé comme « **Très perturbé** ». Malgré l'état très altéré, la présence d'une population naturelle de truite fario laisse présager une certaine capacité de résilience du milieu. L'amélioration du contexte viendra par une gestion raisonnée des usages de l'eau, l'identification des zones d'apports de sédiments fins et leurs limitations dans le cours d'eau. Quant à elle la restauration du chenal avec des lits emboîtés permettrait une concentration de l'écoulement pendant les périodes d'étiage limitant l'augmentation des températures et le dépôt des sédiments fins.



La Vienne (Rivière-de-Corps)

Limites du contexte

De sa source à Fontaine-Nagot jusqu'à locaux de Troyes Champagne Métropole.

Affluents inclus dans le contexte

Fontaine Saint-Martin

Longueur du réseau hydrographique

La Vienne = 8,6 km
(12,8 km avec les affluents)

Surface du contexte

38,9 km²

Hydrologie

Pas de station de mesure

Contexte à enjeux quantitatifs forts

Prélèvements (Irrigation / AEP)

Prélèvements pour jardins ouvriers (quantité non déterminée) et des prélèvements agricoles ont été autorisés.

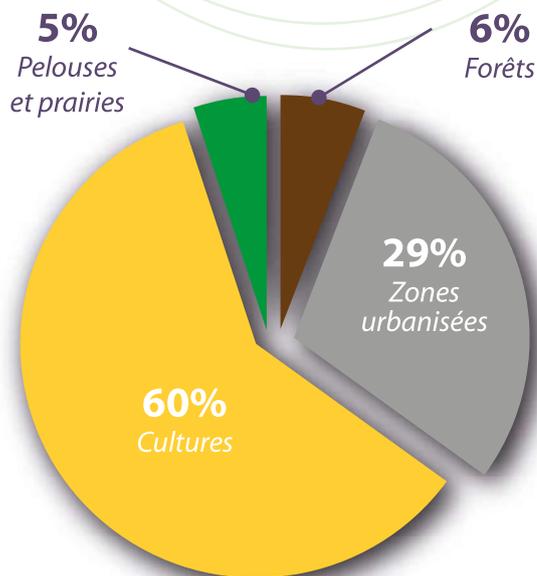
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 120 m NGF
- **Altitude aval** = 107 m NGF
- **Pente** = 2,34 ‰
- **Obstacle** = pas d'obstacles référencés au ROE sur le contexte, mais présence de multiples ouvrages (seuils, buses, vannes).
- **Taux d'étagement** = Non déterminé

Géologie

Craie Cénomaniennne.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

La Rivière de corps / Saint-André-les-Vergers / Torvilliers

Assainissement

| | |
|--|------------------------|
| Collectif : | Non Collectif : |
| Montgueux 430 EH | Présence |
| Troyes 260000 EH (rejet hors contexte) | |

ICPE

16 ICPE : 7 A / 8 E / 1 NC

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

Troyes Champagne Métropole (TCM)

**DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS****SDAGE**

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR10-F0770600 : La Vienne** avec objectif de bon état global pour 2027.

État écologique **Médiocre** (mesuré avec problème de saturation en NO3, IBD, I2M2) / État chimique **Mauvais** (extrapolé avec paramètre déclassant HAP).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1** : Non
- **L.214-17 Liste 2** : Non

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1** :
 - **La Vienne** (Chabot / Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de sa source à Fontaine Nagot jusqu'au pont de la rocade ouest à Sainte-Savine.
- **Frayère liste 2** : Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000** : Non
- **Réserve naturelle** : Non
- **Arrêté de protection de biotope** : Non
- **ZNIEFF I (1)** : ID Régional (20078)
- **ZNIEFF II** : Non
- **Réservoir biologique** : Non

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation** : Oui
- **Enjeux de Restauration** : Non

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME**Classement piscicole**

1^{ère} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciproitaire** : Non
- **AAPPMA non réciproitaire** : Non
- **Société de pêche privée** : Non

Parcours de pêche spécifique

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Raisonnée

Empoisonnement

Aucun

**PEUPEMENT PISCICOLE**

Domaine piscicole

Salmonicole

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet, 1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à truite et à Ombre / B4 B5

Inventaire piscicole

6 stations au total sur le contexte

Espèces observées sur le contexte

Carrassin doré / Chevesne / Épinoche /
Épinochette / Goujon / Loche franche / Perche
commune / Truite fario / Vairon / Vandoise

Espèces dominantes du contexte

Épinochette / Loche franche / Truite fario / Vairon

Espèce amphihaline

Aucune

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Aucune

Biotypologie théorique /
Biotypologie observée

B4-B5 / B4-B5

Zone amont avec peu d'espèces présentes. Aug-
mentation vers l'aval avec des
abondances faibles.

La Vienne (Sainte Savine)



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

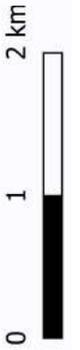


LA CHAPELLE-SAINT-LUC

TROYES



-  Cours d'eau
-  Cours d'eau busé
-  Données piscicoles
-  Limite départementale



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



LA CHAPELLE-SAINT-LUC



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Impacts sur l'espèce repère



Facteurs limitants



Isolement du contexte de la Seine par un réseau busé souterrain. Ouvrages de types buses, seuils qui sont bloquants suivant l'hydrologie.



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage et rectification (en 1980 pour l'aval de la rocade ouest).



Influence du pompage pour l'irrigation de la nappe souterraine / Pompages des particuliers pour les jardins.



Débit estival faible / Assec estivaux privant la faune piscicole d'habitat.



Pollution aux hydrocarbures par le rejet du réseau pluvial dans le cours d'eau / Lâchers d'eau récurrent en aval de la rocade ouest.

RECRUTEMENT

CROISSANCE

ACCUEIL

I

I

I

I

M

I

M

M

M

M

I

I

M

M

M

I

M

F

IMPACT IMPORTANT IMPACT MODÉRÉ IMPACT FAIBLE



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021

CONTEXTE NON EXISTANT EN 2003

Dégradé

Très perturbé

Peu perturbé

Conforme



PRÉCONISATION D' ACTIONS



Réponse du milieu



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Étudier l'impact de l'irrigation (installation d'un pompage en tête de bassin versant) avec un suivi saisonnier. Objectif : avoir des mesures adaptées pour tous les usagers de la ressource en eau en période estivale sans que le cours d'eau ne s'assèche.

DMB, thermie : évaluer la ressource et identifier les usages pour définir un équilibre qui ne pénalise pas les écoulements en période de tension quantitative.

Milieu

Hydromorphologie du cours d'eau : Restauration de la dynamique des écoulements du cours d'eau pour favoriser la diversification des habitats (création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques).

Aménagement sur les petits ouvrages intermédiaires et favoriser une continuité piscicole.

Administratif & Réglementaire

Réduction des pollutions diffuses urbaines et réseau pluvial par des systèmes permettant une réduction de ces flux.

Répartition plus naturelle des débits : Meilleure prise en compte des débits pour les secteurs avec divers bras.

Mise en place d'un débit minimum biologique afin d'éviter les assèchs et allier les usagers de l'eau.

Étendre l'arrêté de protection frayère de la truite fario à l'ensemble du linéaire de la Vienne.



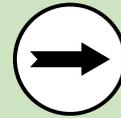
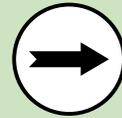
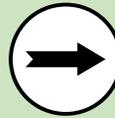
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE (pas de gestionnaires)



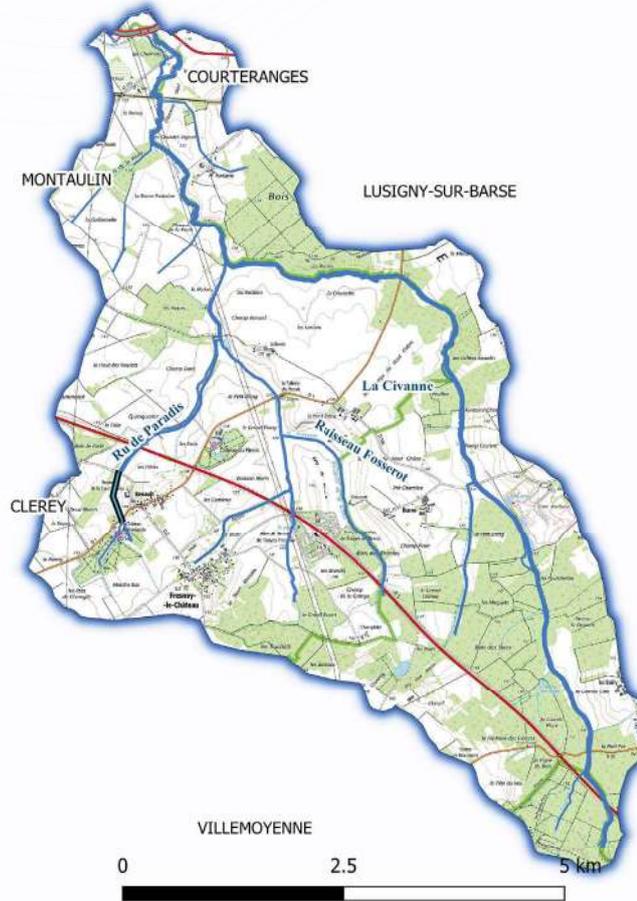
AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



Source : BD Carthage/ IGN
2021

PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Située en partie médiane du département de l'Aube, la Civanne est un affluent, rive gauche, de la Barse. Cette dernière, servant d'exutoire pour la restitution du lac de la forêt d'Orient, est également appelée canal de Morge. Le bassin de la Civanne est un contexte anthropisé de deuxième catégorie piscicole où l'espèce repère est la truite fario. La tête de bassin est recouverte de forêts tandis que le reste est majoritairement occupé par des cultures. Du point de vue piscicole, 5 espèces sont présentes sur la station de pêche d'inventaire contre 12 attendues théoriquement. La truite fario fait partie des taxons manquants. Ceci s'explique, en partie, par un problème important de continuité au niveau de la confluence avec le canal de Morge. Les eaux de la Civanne se jettent dans le canal via un busage créant un ouvrage infranchissable. Plus globalement, l'aménagement de la Civanne a entraîné une homogénéisation des habitats et une augmentation des ruissellements favorisant un substrat riche en matières fines. De surcroît, le centre d'enfouissement des déchets est un acteur de la dégradation par ses rejets accidentels et récurrents dans la Civanne.

Le contexte de la Civanne est donc considéré comme « **Dégradé** ». Son amélioration passera par la mise en place de projet permettant la diversification des habitats, le rétablissement de la continuité écologique avec le canal et une meilleure prévention des pollutions ponctuelles limitant la problématique des HAP sur le contexte.



La Civanne (Fontaine)

Limites du contexte

De sa source dans les bois de Chappes à la confluence avec le canal de Morge à Courteranges.

Affluents inclus dans le contexte

La Borde

Longueur du réseau hydrographique

La Civanne = environ 13,5 km
(22 km avec les affluents)

Surface du contexte

34 km²

Hydrologie

Pas de station de mesure

Prélèvements (Irrigation / AEP)

Aucun

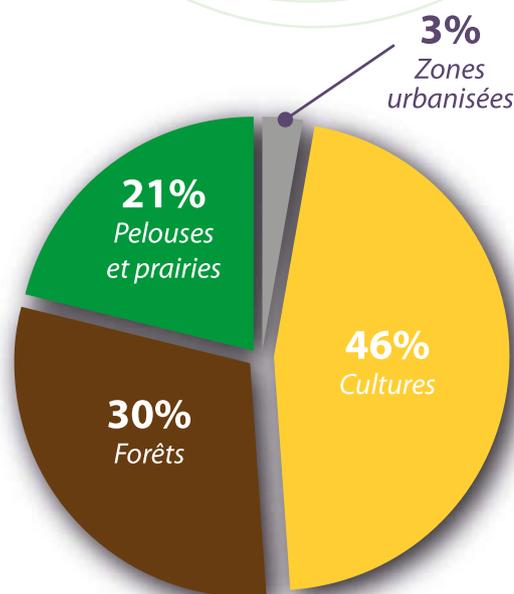
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 157 m NGF
- **Altitude aval** = 112 m NGF
- **Pente** = 3,96 ‰
- **Obstacle** = 1 obstacle infranchissable référencé au ROE
- **Taux d'étagement** = 8,3 ‰

Géologie

Alluvions modernes ou anciennes sur marnes, argiles et sables du crétacé.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Courteranges / Fresnoy-le-Château / Lusigny-sur-Barse / Montaulin / Montreuil-sur-Barse

Assainissement

Collectif :

Non

Non Collectif :

Oui

ICPE

1 ICPE : 1 A (VEOLIA VALEST CSD2)

Statut foncier

Non Domaniaal

Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA) & Troyes Champagne Métropole (TCM)



DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS

SDAGE

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR12 : La Civanne** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Médiocre** (mesuré paramètre déclassant saturation en oxygène/ oxygène/IBD) / **Bon** état chimique avec ubiquistes (mesuré).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1** : Non
- **L.214-17 Liste 2** : Non

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1** : Non
- **Frayère liste 2** : Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000** : Non
- **Réserve naturelle** : Non
- **Arrêté de protection de biotope** : Non
- **ZNIEFF I (3)** : ID Régional (8917/159/141)
- **ZNIEFF II** : Non
- **Réservoir biologique** : Non
- **RAMSAR (1)** : ID Nat_ FR7200004

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation** : Non
- **Enjeux de Restauration** : Non

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME

Classement piscicole

2^{ème} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciprocaire** :
 - **Lusigny-sur-Barse** : 105 membres en 2019
- **AAPPMA non réciprocaire** : Non
- **Société de pêche privée** : Non

Parcours de pêche spécifique

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Patrimoniale

Empoisonnement

Aucun



La Civanne (Amont centre d'enfouissement)



PEUPLEMENT PISCICOLE

Domaine piscicole

Intermédiaire

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet, 1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Ombre / B5

Inventaire piscicole

1 station sur la Civanne à Fontaine

Espèces observées sur le contexte

Bouvière / Épinoche / Gardon / Goujon /
Loche franche

Espèces dominantes du contexte

Loche franche

Espèce amphihaline

Aucune

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Aucune

Biotypologie théorique /
Biotypologie observée

B5 / Non déterminable



La Civanne (Fontaine)



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Impacts sur l'espèce repère



Facteurs limitants



1 ouvrage infranchissable à la confluence avec la Barse. Cours d'eau isolé.



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage et rectification en zone aval, suite à la construction du canal de Morge.



Pollution ponctuelle par rejet du centre d'enfouissement de Montreuil-sur-Barse.



Ripisylve peu présente sur certains tronçons (Ruissellement important).

RECRUTEMENT

CROISSANCE

ACCUEIL

I

I

I

M

M

M

M

M

M

M

F

M

I

IMPACT IMPORTANT

M

IMPACT MODÉRÉ

F

IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021

PAS DE COMPARAISON POSSIBLE = CONTEXTE NON EXISTANT EN 2003



PRÉCONISATION D'ACTIONS



Réponse du milieu



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Création de nouvelles stations d'inventaires piscicoles pour mieux connaître le peuplement du contexte.

Milieu

Restauration de la continuité écologique : création d'un système permettant de reconnecter le cours d'eau au canal de Morge en toute période et améliorer la circulation des espèces vers leurs zones potentielles de nourrissage ou de reproduction.

Hydromorphologie du cours d'eau : Réflexion sur la dynamique du cours d'eau pour une diversification de l'habitat : création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques (substrat actuel limoneux provenant du ruissellement).

Action sur la ripisylve : favoriser une repousse spontanée ou la plantation de strate arbustive sur les secteurs de Civanne dépourvus.

Administratif & Réglementaire

Réduction des pollutions ponctuelles de la plateforme d'enfouissement : Les traitements doivent être conformes aux normes d'assainissement et de rejets pour ne pas perturber le milieu.

Évaluer et attester de la bonne fonctionnalité des systèmes de traitement non collectif.



État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE

(Pas d'intérêt halieutique sur le contexte)



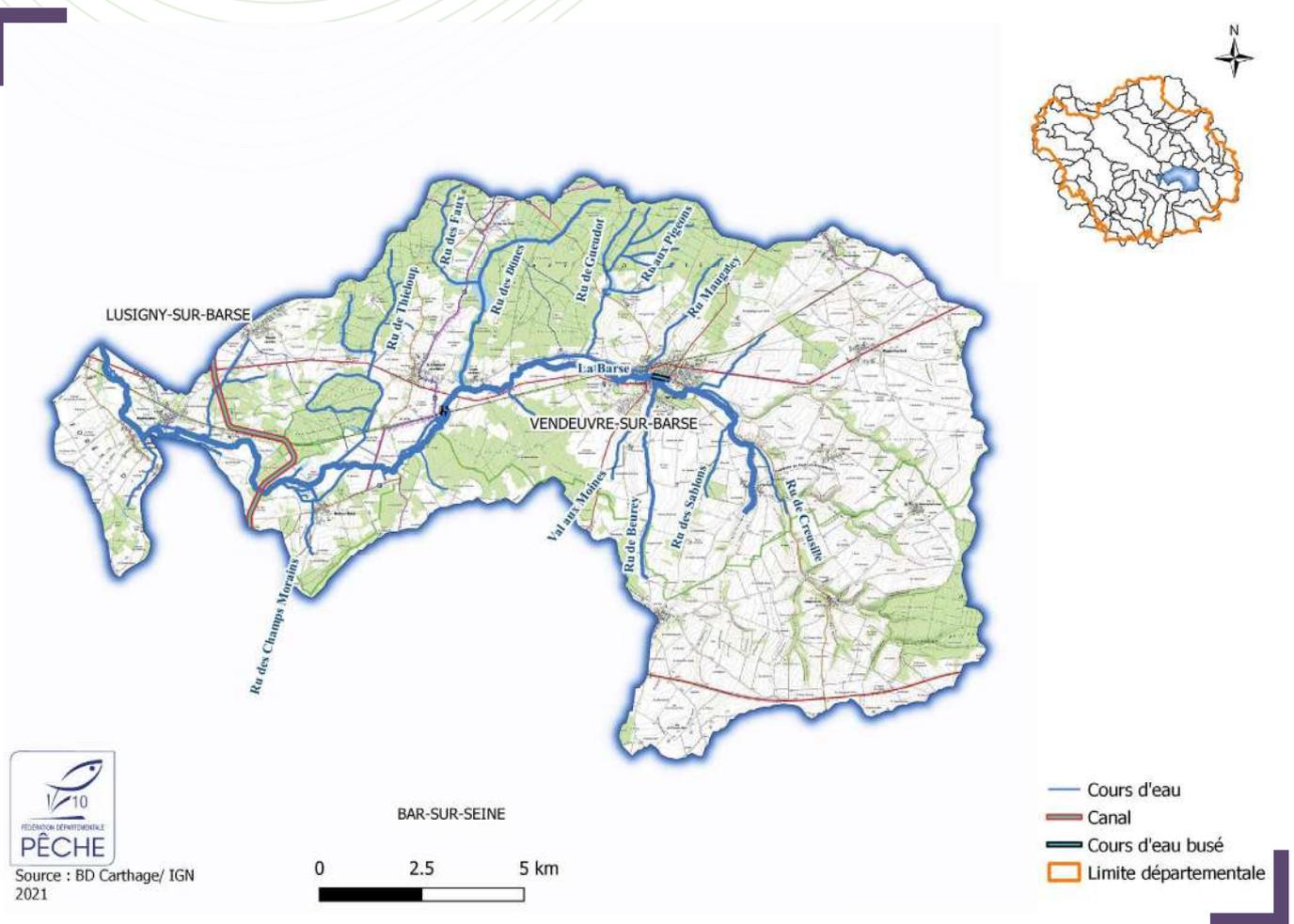
AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé dans la partie Centre-est du département de l'Aube, le contexte de la Barse est alimenté par de nombreux Rus. Ils totalisent 38 kilomètres sur les 61 que compte le réseau hydrographique du bassin. La Barse, principal cours d'eau du contexte, est classée en deuxième catégorie piscicole et se situe en domaine intermédiaire avec pour espèce repère la truite fario.

Sur le plan piscicole, le contexte de la Barse est peuplé par 24 espèces différentes alors que seulement 13 sont théoriquement attendues. Ceci peut être expliqué par l'aménagement de la Barse modifiant ses habitats ainsi que la présence de nombreux étangs sur cours d'eau. Le contexte est classé en état « **Très perturbé** ». L'amélioration du milieu pourra se faire par une diversification de l'habitat, une amélioration de la qualité de l'eau, par une mise en conformité de toutes les stations d'épurations et une mise aux normes des systèmes de vidange des étangs.



 La Barse (Vendeuvre-sur-Barse)

Limites du contexte

De sa source à Vendeuvre-sur-Barse à la confluence avec le canal de Morge.

Affluents inclus dans le contexte

Ru du Puits / Ru de Beurey / Ru Maugaley / Ru Gueudot / Ru des Blines / Ru de Thieloup / Ru des champs Morraïns / La Métairie / Ru de la Fontaine Rémi

Longueur du réseau hydrographique

La Barse = 22,4 km
(61 km avec les affluents)

Surface du contexte

180 km²

Hydrologie

La Barse à Montiéramey H0702010 :

- **QMNA5** = 0,23 m³/s
- **Module** = 1,78 m³/s
- **Q2** = 10 m³/s

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : Non déterminé
- **AEP** : 2 prélèvements référencés pour 110 253 m³ en 2018.

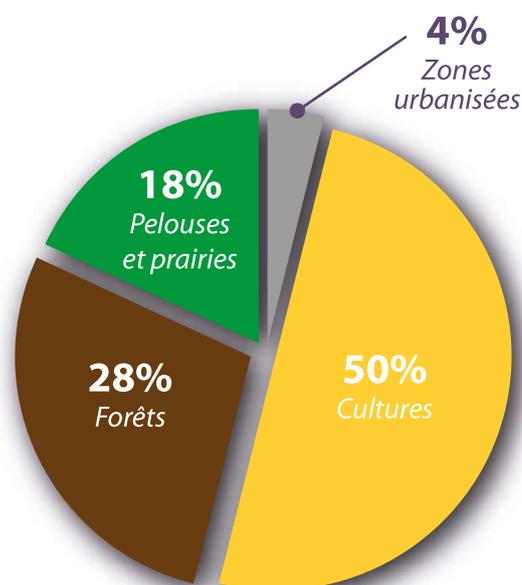
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 157 m NGF
- **Altitude aval** = 117 m NGF
- **Pente** = 1,8 ‰
- **Obstacle** = 13 obstacles référencés au ROE sur le cours principal.
- **Taux d'étagement** = Non déterminé

Géologie

La Barse traverse, d'Est en Ouest, les formations géologiques du calcaire Hauterivien, les sables du Barrémien, l'argile de l'Aptien et les argiles et sables vert de l'Albien.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Beurey / Briel-sur-Barse / Champ-sur-Barse / Chervey / La Loge-aux-Chèvres / La Villeneuve-au-Chêne / Longpré-le-Sec / Magny-Fouchard / Mesnil-saint-Père / Montiéramey / Montmartin-le-Haut / Montreuil-sur-Barse / Puits-et-Nuisement / Vendeuvre-sur-Barse

Assainissement

| Collectif : | Non Collectif : |
|-------------------------------------|-----------------|
| Mesnil-Saint-Père 1550 EH | Présence |
| La Villeneuve-au-Chêne 150 EH | |
| Vendeuvre-sur-Barse 4100 EH | |
| Puits-et-Nuisement 150 EH et 100 EH | |

ICPE

12 ICPE : 5 A / 5 E / 2 NC

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA) & Troyes Champagne Métropole (TCM)



DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS

SDAGE

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR11A La Barse** : Objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Moyen** (mesuré avec paramètres déclassants IBD, I2M2, IPR et phytosauitaires) / **Bon** état chimique (mesuré).
- **FRHR11A-F0804000 Ru du crot des deux fosses** : Objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Moyen** (mesuré avec paramètre déclassant nitrates) / **Bon** état chimique (extrapolé).
- **FRHR11A-F0811000 Ru des Blines** : Objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Mauvais** (mesuré avec paramètre déclassant saturation en oxygène, Carbone Organique Dissous, ammonium) / **Bon** état chimique (extrapolé).
- **FRHR11-F0814000 Ru de Thieloup** : Objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Moyen** (mesuré avec paramètre déclassant oxygène, saturation en oxygène, phosphate) / **Bon** état chimique (extrapolé).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1** : Non
- **L.214-17 Liste 2** : Non

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1** :
 - **La Barse** (Chabot / Vandoise) de sa source à Vendeuvre-sur-Barse à la confluence avec le canal de restitution à Lusigny-sur-Barse.
 - **Ru des Blines** (Chabot) de sa source à Vendeuvre-sur-Barse jusqu'au pont de la D79 à Vendeuvre-sur-Barse.
- **Frayère liste 2** : Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000 (1)** : ID_Eur FR2110001
- **Réserve naturelle** : Non
- **Arrêté de protection de biotope** : Non
- **ZNIEFF I (4)** : ID Régional (142/20237/20238/14800)
- **ZNIEFF II (1)** : ID Régional (640)
- **Réservoir biologique** : Non
- **RAMSAR (1)** : ID_Nat FR7200004

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation** : Oui
- **Enjeux de Restauration** : Oui

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME

Classement piscicole

2^{ème} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciprocitaires** :
 - **Lusigny-sur-Barse** (105 membres en 2019)
- **AAPPMA non réciprocitaires** : Non
- **Société de pêche privée** : Non

Parcours de pêche spécifique

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Usage



Empoisonnement

- **AAPPMA Lusigny-sur-Barse** : lâcher de 50 kg de truite fario par an.

PEUPLEMENT PISCICOLE

Domaine piscicole

Intermédiaire

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet, 1949) / Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Ombre / B5

Inventaire piscicole

6 stations au total sur le contexte

Espèces observées sur le contexte

Barbeau fluviatile / Blageon /
Breme bordelière / Breme / Brochet /
Carrassin argenté / Carpe commune /
Carpe miroir / Chabot / Chevesne / Épinoche /
Gardon / Goujon / Grémille / Loche franche /
Lamproie de planer / Perche commune / Perche
soleil / Pseudorasbora / Rotengle /
Truite Fario / Tanche / Vairon / Vandoise

Espèces dominantes du contexte

Chabot / Gardon / Loche franche

Espèce amphihaline

Aucune

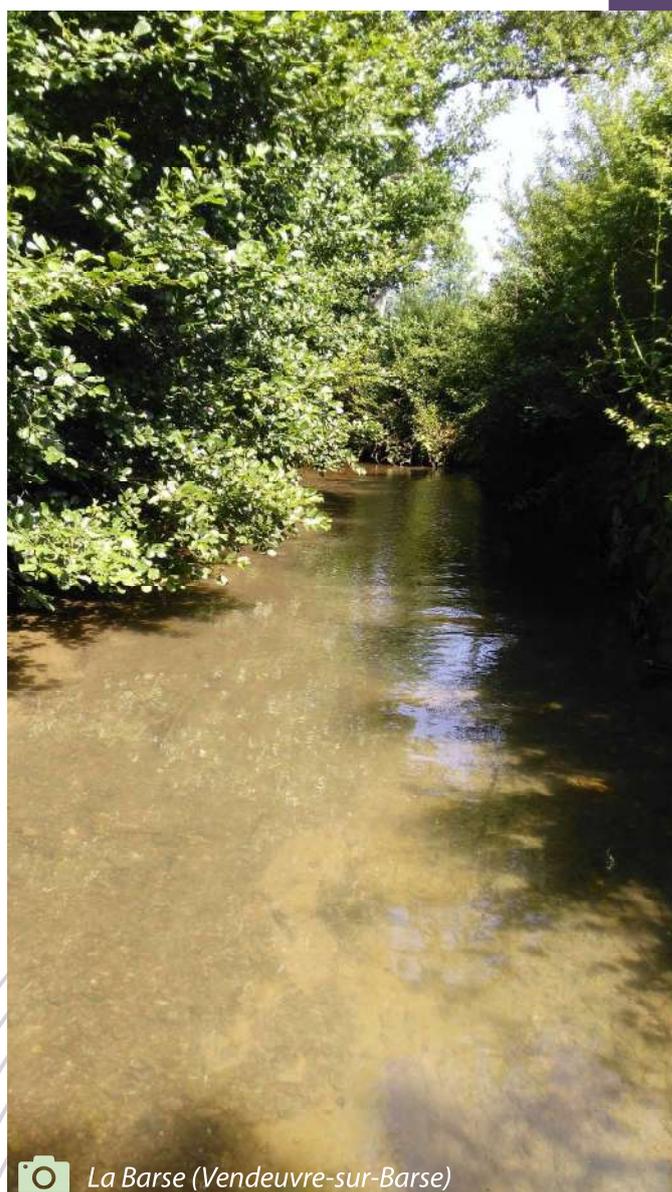
Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Perche soleil / Pseudorasbora

Biotypologie théorique / Biotypologie observée

B5 / B7

Peuplement erratique, dominé par des espèces inattendues.



La Barse (Vendeuvre-sur-Barse)



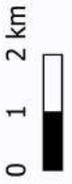
DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



AMANCE



- Cours d'eau
- Canal
- Cours d'eau busé
- Données piscicoles
- Référentiel des Obstacles à l'Écoulement
- Limite départementale



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Facteurs limitants



13 ouvrages référencés : Absence de hauteurs de chute permettant une appréciation du caractère prioritaire des ouvrages.



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage et rectification sur le contexte de la Barse.



Étangs sur affluents (Ru de Thieloup 5 étangs, Ru des Blines 7 étangs, Ru de Gueudot 3 étangs).



Stations d'épurations non conformes : Mesnil-Saint-Père, Vendevre-sur-Barse et Puits-et-Nuisement.



Présence de drains (et fossés de drainage) sur le contexte. (à-coups hydrauliques + turbidité).



Absence de ripisylve sur certains tronçons par entretien important des berges.



Impacts sur l'espèce repère

RECRUTEMENT



CROISSANCE



ACCUEIL



IMPACT IMPORTANT



IMPACT MODÉRÉ



IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021

Dégradé

Très perturbé

Peu perturbé

Conforme



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



STABLE



PRÉCONISATION D' ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Mise en place de sondes thermiques pour déterminer s'il s'agit d'un facteur qui est limitant pour la vie de la truite fario sur ce contexte.

Milieu

Hydromorphologie du cours d'eau : Restauration de la dynamique des écoulements pour favoriser une diversification des habitats : création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques par apport extérieur (le système alluvial n'est pas assez riche pour se recharger naturellement en granulat suite aux nombreuses opérations de curage).

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement de certains obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Administratif & Réglementaire

Réduction des pollutions ponctuelles domestiques : Les stations d'épurations et les rejets doivent être conformes aux normes d'assainissement collectif et ne pas perturber le milieu.

Contrôle des pêcheries et mise au normes des ouvrages de vidange pour ne pas introduire des espèces de plans d'eau dans le milieu naturel. Pour éviter les risques sanitaires, la propagation de maladies, parasites et les pollutions taxonomiques exogènes au milieu. Ne pas autoriser la création de nouveaux plans d'eau en connexion directe avec le réseau hydro.

Encadrer l'entretien des drains et fossés, privilégier des méthodes douces. Limiter le drainage de nouvelles parcelles.



Réponse du milieu



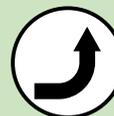
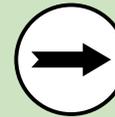
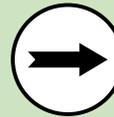
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE



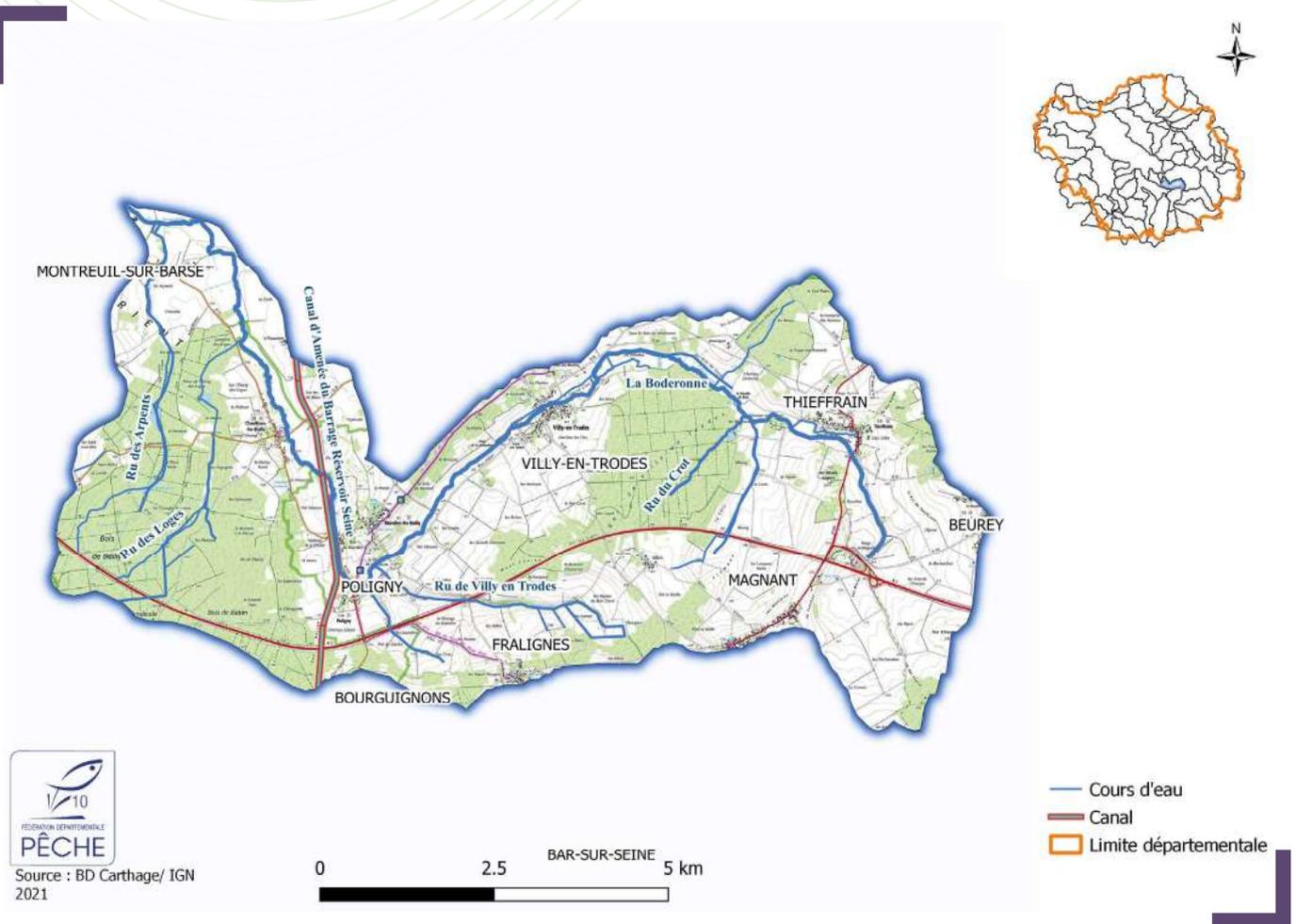
AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé en rive gauche de la Barse, le contexte de la Boderonne est sous une forte emprise agricole avec une dominante de culture et d'élevage. Il est constitué d'un réseau complexe de cours d'eau de seconde catégorie situé en domaine intermédiaire. D'un point de vue piscicole, les espèces observées lors des pêches d'inventaires ne correspondent pas toutes aux attentes théoriques. Selon la classification de Verneaux, les espèces retrouvées témoignent d'un milieu de type B7 alors que celles attendues devraient conduire à un classement de type B5, ce qui témoigne d'une dérive biotypologique. De plus, l'espèce repère truite fario est absente et ses espèces d'accompagnements ont des abondances faibles. Cette dérive peut s'expliquer en partie par la présence d'étangs sur cours mais elle est amplifiée par l'aménagement du lit mineur, les piétinements bovins, les drainages, les ruissellements importants au pouvoir colmatant et les divers rejets non conformes. Le canal d'aménée du lac de la Forêt d'Orient est également un élément perturbateur scindant le contexte en deux parties et apportant des modifications structurelles.

Ce constat amène le contexte de la Boderonne à être classé en état « **Dégradé** ». L'amélioration du milieu pourra se faire par la mise en place d'une réglementation des systèmes de vidange des plans d'eau et par la réalisation de projets de restauration de l'habitat et de la continuité écologique en prenant en compte la mise en défend des berges et la réduction des phénomènes de ruissellement.



La Boderonne (Chauffour-lès-Bailly)

Limites du contexte

De sa source à Thieffrain à la confluence avec la Barse.

Affluents inclus dans le contexte

Ru de Val Binet / Ru des Crots /
Le Ru de Villy-en-Trodes / Le Ru des Loges /
Ru des Arpents

Longueur du réseau hydrographique

La Boderonne = 19 km
(37,5 km avec les affluents)

Surface du contexte

59 km²

Hydrologie

Pas de station de mesure

Prélèvements (Irrigation / AEP)

Aucun

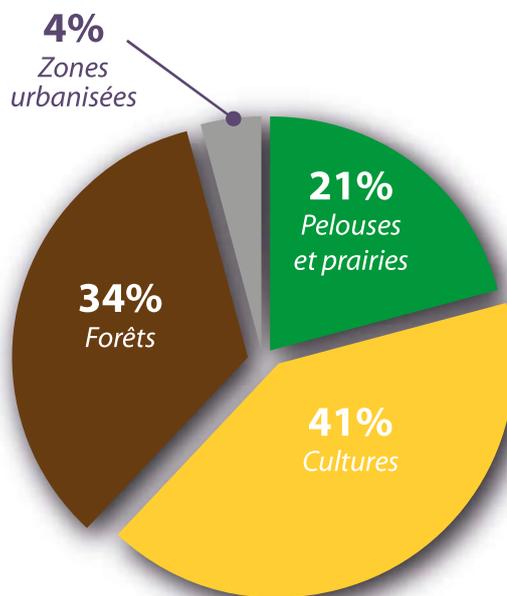
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 178 m NGF
- **Altitude aval** = 123 m NGF
- **Pente** = 3,3 ‰
- **Obstacle** = 15 ouvrages identifiés sur le cours principal pour un total de 5,95 m de hauteur de chute. 28 obstacles au total sur le contexte (données SDDEA)
- **Taux d'étagement** = 10,78 %

Géologie

La Boderonne s'écoule successivement sur le calcaire Hauterivien, du sable du Barrémien, de l'argile de l'Aptien et de l'argile et sable vert de l'Albien.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Briel-sur-Barse / Chauffour-lès-Bailly / Magnant /
Marolles-les-Bailly / Poligny /
Thieffrain / Villy-en-Trodes

Assainissement

Collectif :

Non

Non Collectif :

Présence

ICPE

1 ICPE : 1 E (commune de Villy-en-Trodes)

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube
(SDDEA)

**DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS****SDAGE**

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR11A-F0820600 : La Boderonne** avec objectif de bon état global pour 2015. État écologique **Moyen** (modélisé avec paramètres déclassants polluants spécifiques) et état chimique **Mauvais** (extrapolé avec problématique HAP).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1** : Non
- **L.214-17 Liste 2** : Non

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1** :
 - **La Boderonne** (Chabot / Truite fario / Vandoise) de sa source à Thieffrain jusqu'à la confluence avec la Barse à Montreuil-sur-Barse.
- **Frayère liste 2** : Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000 (1)** : ID_Eur FR2110001 Lac de la Forêt d'Orient
- **Réserve naturelle** : Non
- **Arrêté de protection de biotope** : Non
- **ZNIEFF I (2)** : ID Régional (142/160)
- **ZNIEFF II** : Non
- **Réservoir biologique** : Non
- **RAMSAR (1)** : ID_Nat FR7200004

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation** : Oui
- **Enjeux de Restauration** : Oui

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME**Classement piscicole**

2^{ème} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciprocaire** : Non
- **AAPPMA non réciprocaire** : Non
- **Société de pêche privée** : Non

Parcours de pêche spécifique

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Aucune

Empoisonnement

Aucun

**PEUPEMENT PISCICOLE**

Domaine piscicole

Intermédiaire

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet,1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Ombre / B5

Inventaire piscicole

5 stations au total sur la Boderonne

Espèces observées sur le contexte

Brema bordelière / Brochet / Carpe commune /
Carassin / Chabot / Chevesne / Gardon / Goujon /
Loche franche / Perche commune / Perche soleil /
Rotengle / Vairon / Vandoise

Espèces dominantes du contexte

Chabot / Gardon / Vandoise

Espèce amphihaline

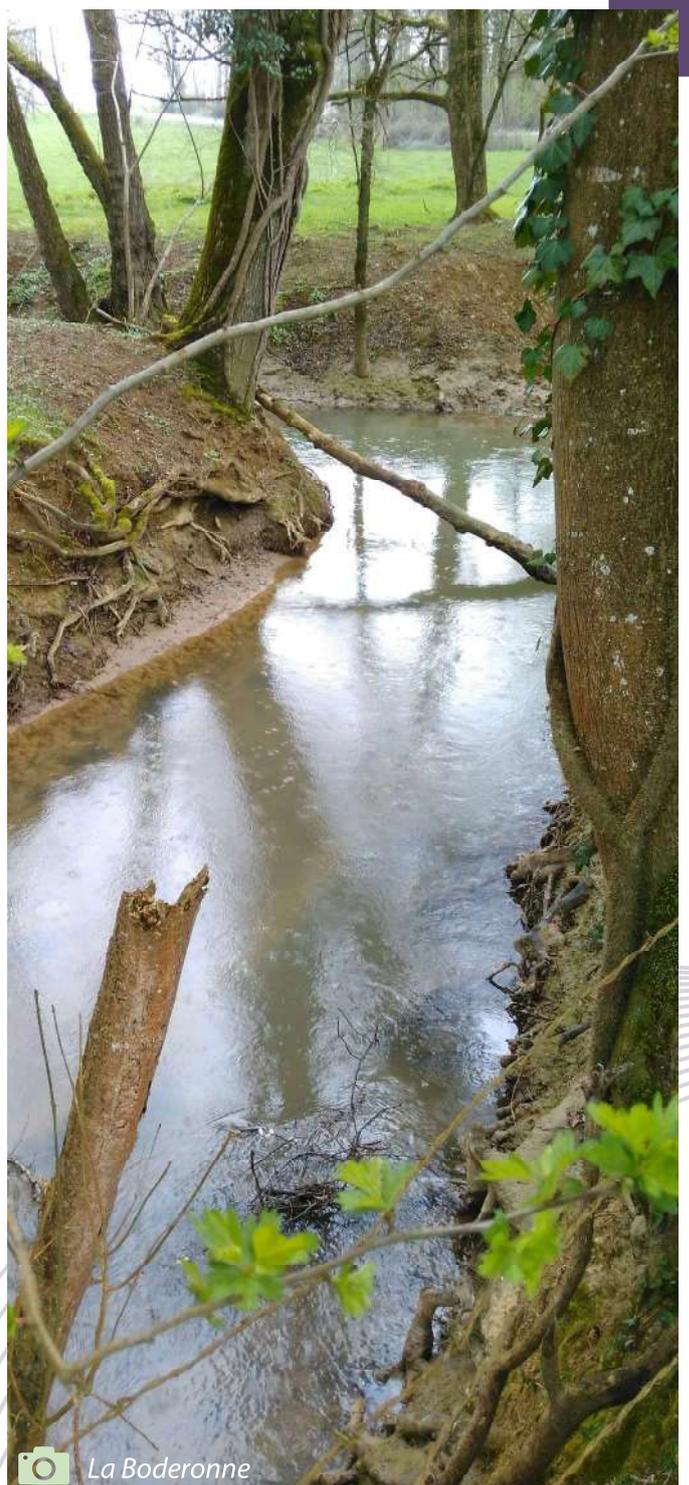
Aucune

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Perche soleil

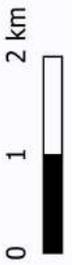
Biotypologie théorique /
Biotypologie observée

B5 / B7

Dérive typologique avec des espèces
présentes en zone cyprinicole La Boderonne



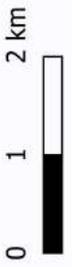
DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Impacts sur l'espèce repère



Facteurs limitants



6 ouvrages infranchissables sur l'axe de la Boderonne. Zone amont déconnecté par le syphon infranchissable sous le canal d'amenée.



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage et rectification sur le Bassin de la Boderonne de 1975 à 1978.



Étangs sur Ru des Arpents et des Loges.



52 points de rejets dans le milieu (agricole, domestique et autre) / Fort piétinement de Bovins sur certains tronçons (Pollution organique) / Ruissellement important en tête de bassin.



Coupe importante de la ripisylve sur les Ru des Arpents et de Villy-en-Trodes.

RECRUTEMENT

CROISSANCE

ACCUEIL



IMPACT IMPORTANT IMPACT MODÉRÉ IMPACT FAIBLE



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



DÉGRADATION





PRÉCONISATION D' ACTIONS



Réponse du milieu



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Suivi thermique pour déterminer si, sur ce contexte, il s'agit d'un facteur limitant pour la truite fario et ses espèces d'accompagnement.

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction. Action et amélioration en faveur de la fonctionnalité des affluents (effacement d'ouvrages par exemple).

Hydromorphologie du cours d'eau : Restauration de la dynamique des écoulements pour favoriser la diversification des habitats (création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques).

Limitation du ruissellement par des actions sur l'occupation du sol comme des bandes enherbées ou cultures sans mise à nu du sol.

Réduction des pollutions ponctuelles des bovins : équipement pour l'abreuvement des bêtes et mise en défend des berges pour limiter l'apport en sédiments fins issu du piétinement.

Administratif & Réglementaire

Encourager les MAEC pour la conservation des prairies de fauches et zones inondables.

Promouvoir les bonnes pratiques du guide départemental d'entretien des cours d'eau.



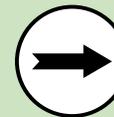
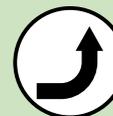
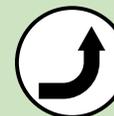
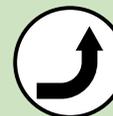
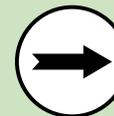
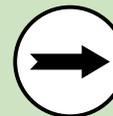
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE



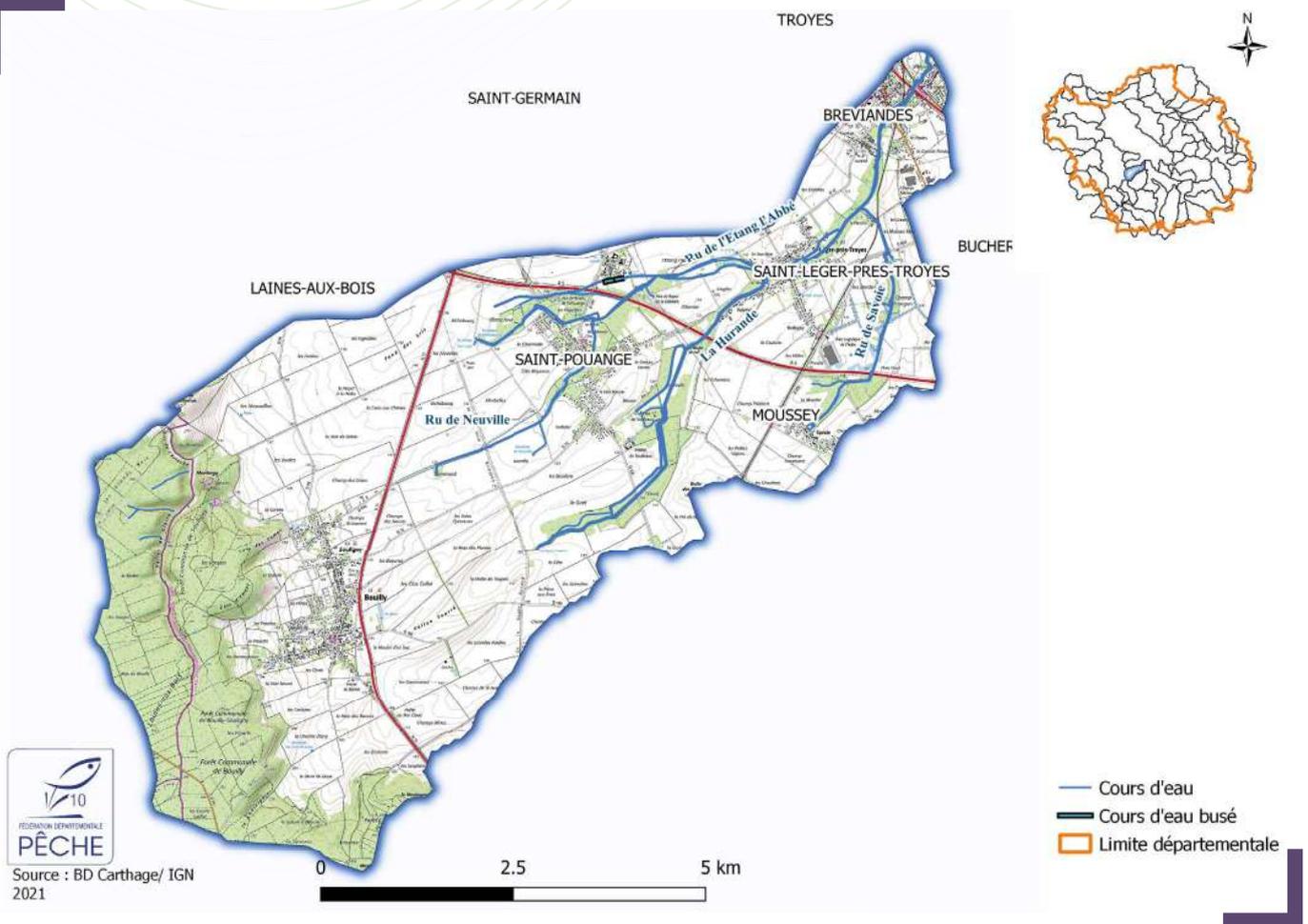
AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, le contexte de la Hurande se situe entre urbanisation et cultures avec peu de tissu forestier sauf en berge. Le cours d'eau principal du contexte est classé en seconde catégorie piscicole et en domaine intermédiaire. Ici, les brochets et les truites fario se côtoient, elles sont toutes les deux les espèces repères de ce contexte. Le brochet est légèrement favorisé avec la proximité de la Seine.

Toutes les espèces attendues théoriquement sont présentes avec des abondances faibles qui ont tendance à décroître dans le temps. Cette baisse d'abondance peut s'expliquer par l'anthropisation des cours d'eau les rendant uniformes, peu biogènes et moins fonctionnels. L'amont de la Hurande est isolé par le seuil du moulin de Palud qui est infranchissable par l'ichtyofaune et qui bloque une très grosse quantité de sédiment. Cet ouvrage est très préjudiciable à la population de truite fario. Le brochet est, quant-à-lui, moins impacté grâce aux zones fraies fonctionnelles présentes à l'aval du cours d'eau. Le contexte de la Hurande est classé comme « **Très perturbé** ». L'amélioration de l'état du contexte se fera par des opérations de restauration visant à réduire la section d'écoulement en période d'étiage et d'éviter le colmatage du fond par les sédiments fins. Le rétablissement de la continuité longitudinale et la diversification des habitats s'avèrent indispensables pour le maintien de la population de truite fario.



La Hurande (Saint-Pouange)

Limites du contexte

De sa source à Saint-Pouange jusqu'à la confluence avec la Seine à Saint-Julien-les-Villas.

Affluents inclus dans le contexte

Ru de l'étang Neuf et affluents / Ru de Savoie

Longueur du réseau hydrographique

La Hurande = 9,8 km
(environ 25 km avec les affluents)

Surface du contexte

54 km²

Hydrologie

Pas de station de mesure

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : Non
- **AEP** : 952 742 m³ pour 7 points de prélèvements en 2018.

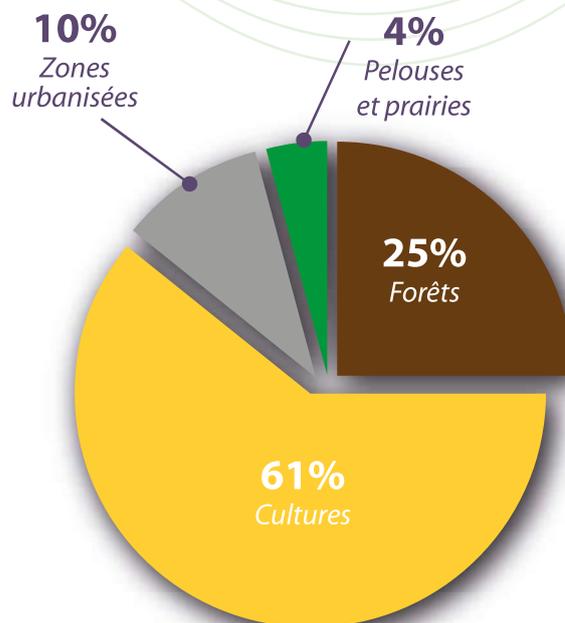
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 131 m NGF
- **Altitude aval** = 109 m NGF
- **Pente** = 2,07 ‰
- **Obstacle** = 3 obstacles référencés au ROE pour 3,7 m de hauteur de chute (sous-estimée)
- **Taux d'étagement** = 16,9 ‰

Géologie

Alluvions modernes sur la craie Cénomaniennne.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Bouilly / Bréviandes / Saint-Léger-près-Troyes / Saint-Pouange / Souigny

Assainissement

| Collectif : | Non Collectif : |
|---------------------------------|-----------------|
| Bouilly 1950 EH | Présence |
| Lycée agricole de Saint-Pouange | |
| EH ND | |

ICPE

5 ICPE : 2 A / 2 E / 1 NC

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA)
Troyes Champagne Métropole (TCM)

**DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS****SDAGE**

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR7-F0761000 : La Hurande** avec objectif de bon état global pour 2015. État écologique **Moyen** (mesuré avec paramètre déclassants nitrates) / **Bon** état chimique (extrapolé).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1** : Non
- **L.214-17 Liste 2** : Non

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1** :
 - **La Hurande et ses affluents** (Chabot / Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de l'aval du pont de la RD85 à Saint-Léger-près-Troyes jusqu'à la confluence avec la Seine à Saint-Julien-Les-Villas.
- **Frayère liste 2** : Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000** : Non
- **Réserve naturelle** : Non
- **Arrêté de protection de biotope** : Non
- **ZNIEFF I (1)** : ID Régional (643)
- **ZNIEFF II (1)** : ID Régional (20027)
- **Réservoir biologique** : Non

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation** : Oui
- **Enjeux de Restauration** : Oui

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME**Classement piscicole**

2^{ème} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciproitaire** :
 - **Troyes** (1377 membres en 2019) sur la partie aval du contexte.
- **AAPPMA non réciproitaire** : Non
- **Société de pêche privée** : Non

Parcours de pêche spécifique

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Patrimoniale

Empoisonnement

Aucun



PEUPLEMENT PISCICOLE

Domaine piscicole

Intermédiaire

Espèce repère

Truite fario et Brochet

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet, 1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Ombre / B5

Inventaire piscicole

3 stations au total sur la Hurande

Espèces observées sur le contexte

Brochet / Chabot / Chevesne / Gardon / Goujon
/ Loche franche / Truite fario / Tanche / Vairon /
Vandoise

Espèces dominantes du contexte

Chabot / Gardon / Loche franche / Vairon

Espèce amphihaline

Aucune

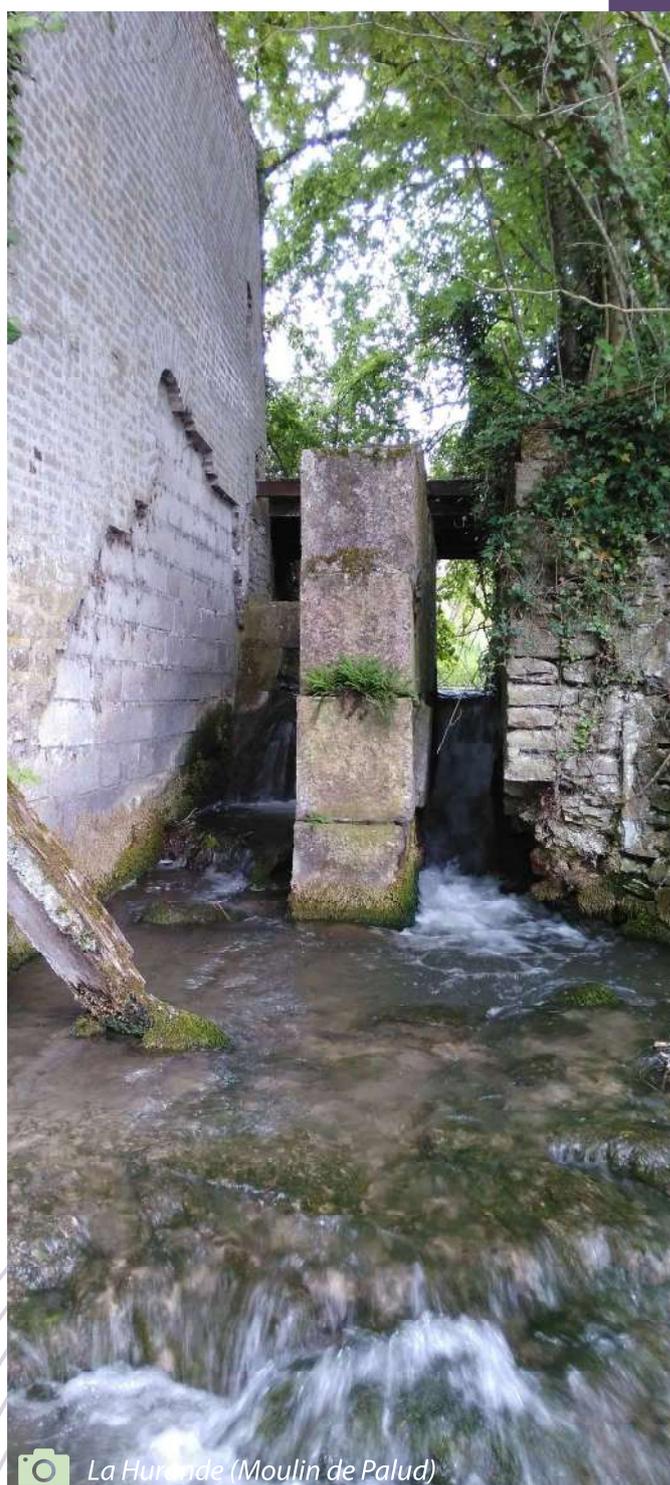
Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Aucune

Biotypologie théorique /
Biotypologie observée

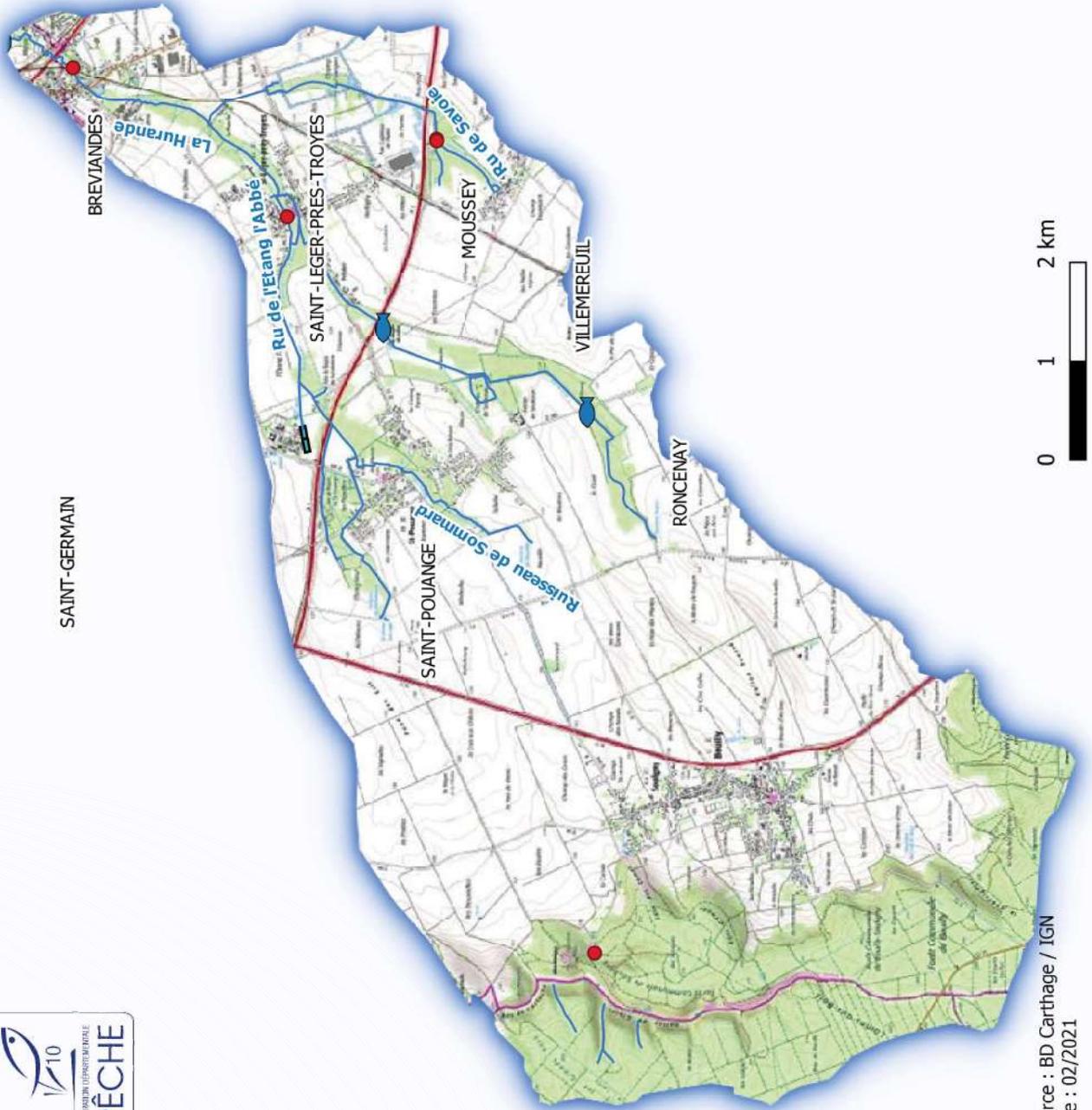
B5 / B5

Présence des espèces attendues sur le contexte
mais abondance très faible voir absence de la
truite fario. L'espèce brochet est bien présente
en partie aval du fait de la proximité du contexte
avec la Seine.

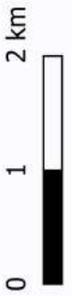




DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



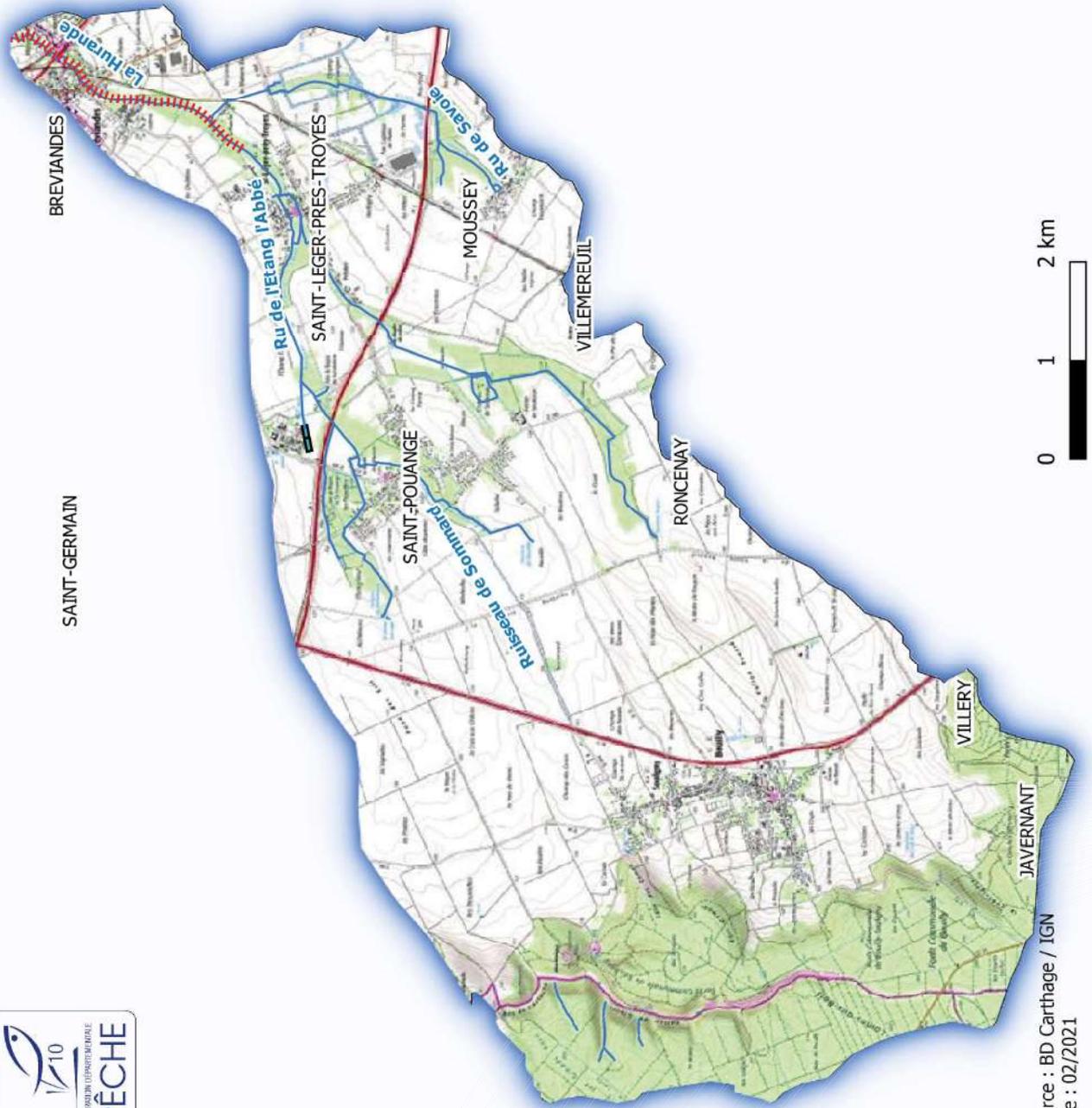
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau busé
-  Données piscicoles
-  ouvrage_Marve_Hozain
-  Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement
-  Limite départementale



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



- Cours d'eau
- Cours d'eau busé
- Arrêté de protection frayère liste 1 et 2**
- - - - - Frayère en liste 1
- Limite départementale



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Impacts sur l'espèce repère



Facteurs limitants



2 ouvrages fortement contraignants : Moulin de Palud et l'ouvrage du Château de Cervet.



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage et rectification.



Problématique de pollution chronique de la STEP du lycée agricole de Saint-Pouange.

RECRUTEMENT

CROISSANCE

ACCUEIL

I

F

I

F

I

F



I

F

I

F

I

F



M

F

M

F

F

F



I **M** **F**

IMPACT IMPORTANT IMPACT MODÉRÉ IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021

Dégradé **Très perturbé** Peu perturbé Conforme



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021

CONTEXTE NON EXISTANT EN 2003 (extraction du contexte Seine en contexte propre)



PRÉCONISATION D'ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Suivi thermique pour déterminer si, sur ce contexte, il s'agit d'un facteur limitant pour la truite fario et ses espèces d'accompagnement.

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Hydromorphologie du cours d'eau : Restauration de la dynamique des écoulements pour favoriser la diversification des habitats (création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques, placement dans le lit d'étiage).

Administratif & Réglementaire

Réduction des pollutions ponctuelles domestiques : Les rejets de STEP et d'eau pluviales doivent être conformes aux normes d'assainissement et ne pas perturber le milieu. La capacité et les performances d'épurations doivent être contrôlées.



Réponse du milieu



État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE



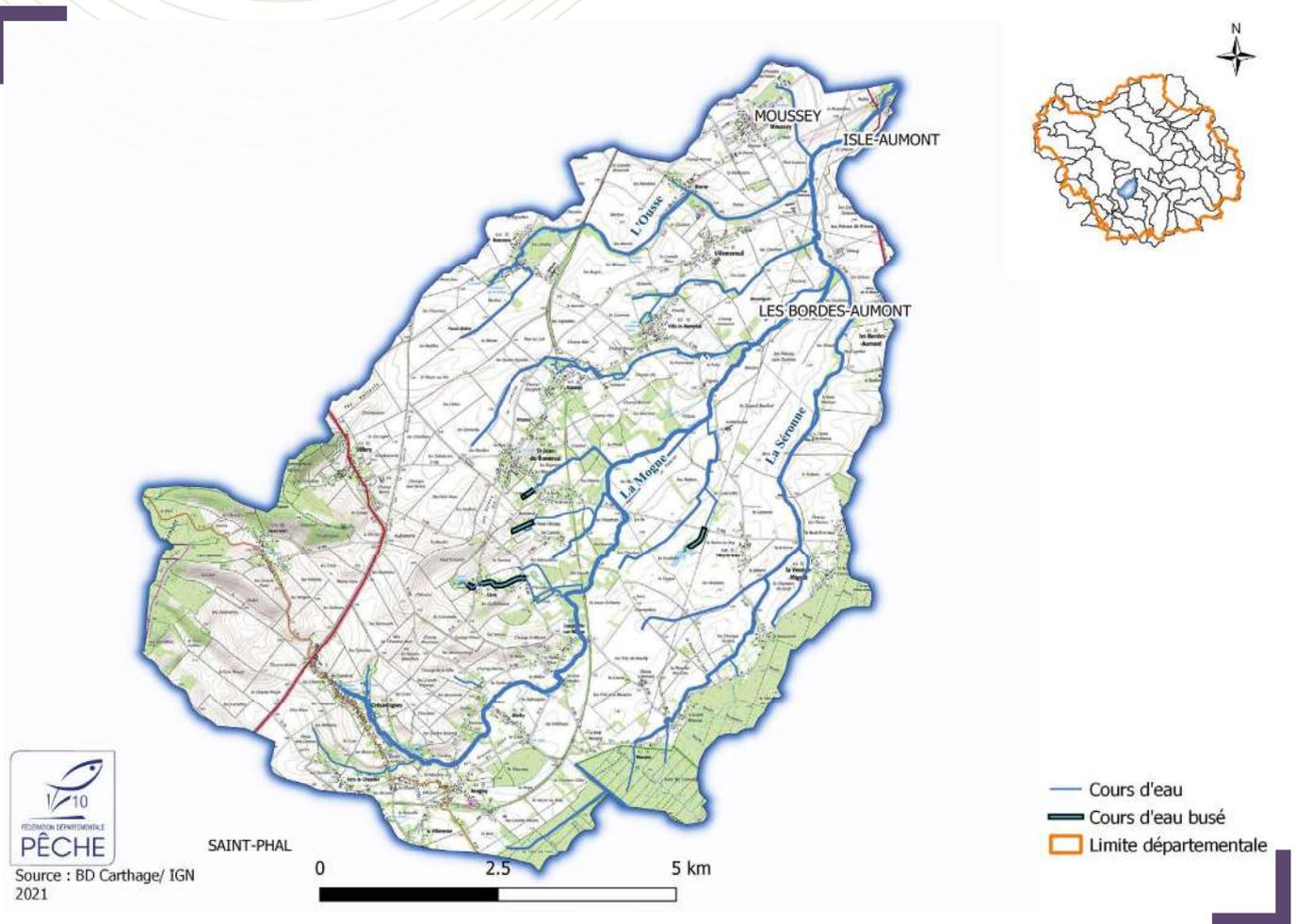
AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé en amont de Troyes, le contexte de la Mogne se compose du cours d'eau du même nom et de trois affluents principaux : l'Ousse, le ruisseau d'Onmont et la Séronne. Il s'agit d'un sous-bassin-versant de l'Hozain qui est classé en seconde catégorie piscicole avec un peuplement de type salmonicole et qui a pour espèce repère la truite fario. Avec 65 % de l'occupation du sol qui y est consacré, l'agriculture est la vocation principale du territoire.

Au niveau du peuplement piscicole, l'Ousse est typiquement un cours d'eau à truite fario tandis que la Mogne subit une dérive d'espèces avec des poissons typiques de plan d'eau ou influencé par la Seine à proximité. Ceci, peut s'expliquer par les fortes modifications morphologiques du cours d'eau rendant la rivière peu biogène pour l'espèce repère.

Le contexte de la Mogne est classé en état « **Dégradé** ». Les projets de renaturation et de restauration sont encouragés afin de favoriser la diversification des habitats et d'améliorer les capacités d'accueil du milieu.



La Mogne (Bordes-Aumont)

Limites du contexte

De sa source à Crésantignes jusqu'à la confluence avec l'Hozain à l'Isle-Aumont.

Affluents inclus dans le contexte

La Séronne / L'Ousse / Le Ru d'Onmont

Longueur du réseau hydrographique

La Mogne = 17 km
(58 km avec les affluents)

Surface du contexte

72 km²

Hydrologie

Pas de station de mesure

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : Non
- **AEP** : 4 captages pour 95 619 m³ en 2018

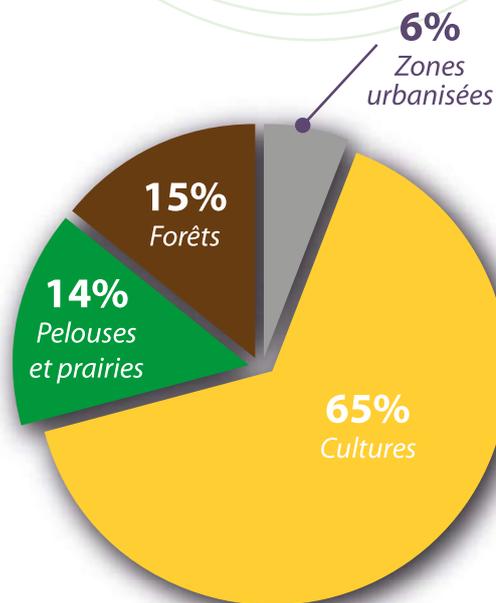
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 164 m NGF
- **Altitude aval** = 114 m NGF
- **Pente** = 3,15 ‰ pour la Mogne
- **Obstacle** = 9 référencés au ROE pour 13 m de hauteur de chute (12 obstacles au total sur le contexte)
- **Taux d'étagement** = 25,64 ‰

Géologie

Alluvions modernes ou anciennes sur marnes, argiles et sables du crétacé.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Assenay / Crésantignes / Fays-la-Chapelle / Isle-Aumont / Javernant / Jeugny / Lirey / Longeville-sur-Mogne / Machy / Maupas / Roncenay / Saint-Jean-de-Bonneval / Villemereuil / Villery / Villy-le-Bois / Villy-le-Marechal

Assainissement

| | |
|--|------------------------------------|
| Collectif : Les Bordes-Aumont Virloop 40 EH | Non Collectif : Présence |
|--|------------------------------------|

ICPE

3 ICPE : 1 A / 2 E

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA) & Troyes Champagne Métropole (TCM)

**DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS****SDAGE**

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR9-F0740600 : La Mogne** avec objectif de bon état global pour 2015. État écologique **Médiocre** (mesuré avec paramètres déclassants I2M2, saturation en oxygène) / **Bon** état chimique (extrapolé).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1** : Non
- **L.214-17 Liste 2** : Non

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1** :
 - **La Mogne** (Truite fario) de sa source à Cré-santignes jusqu'à la confluence avec l'Hozain à l'Isle-Aumont.
 - **La Séronne** (Chabot / Vandoise) de l'aval du pont de la RD109 à Villy-le-Bois jusqu'à la confluence avec la Mogne.
 - **Le Ru d'Onmot** (Chabot / Vandoise) de l'aval du pont de la RD123 à Assenay jusqu'à la confluence avec la Mogne.
- **Frayère liste 2** : Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000** : Non
- **Réserve naturelle** : Non
- **Arrêté de protection de biotope** : Non
- **ZNIEFF I (2)** : ID Régional (20046/20240)
- **ZNIEFF II (2)** : ID Régional (20027/8937)
- **Réservoir biologique** : Non

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation** : Oui
- **Enjeux de Restauration** : Oui

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME**Classement piscicole**

2ème catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciprocitaires** :
 - **Clérey** sur la Séronne et l'Ousse (34 membres en 2019)
- **AAPPMA non réciprocitaires** : Non
- **Société de pêche privée** :
 - **Jeugny** sur la Mogne (env. 22 membres)

Parcours de pêche spécifique

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Usage

Empoisonnement

- **Société privée de jeugny** : env. 90 kg de truite fario et 100 à 200 kg de truite arc-en-ciel par an.

**PEUPEMENT PISCICOLE**

Domaine piscicole

Salmonicole

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet,1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à truite et à Ombre / B4 à B5

Inventaire piscicole

5 stations au total sur le contexte :

- 1 station sur la Séronne
- 2 stations sur l'Ousse
- 2 stations sur la Mogne

Espèces observées sur le contexte

Brochet / Carpe commune / Chabot /
Chevesne / Épinochette / Gardon / Goujon /
Loche franche / Lamproie de planer / Perche
commune / Pseudorasbora / Truite fario / Tanche /
Vairon / Vandoise

Espèces dominantes du contexte

Chabot / Gardon / Goujon / Loche franche

Espèce amphihaline

Aucune

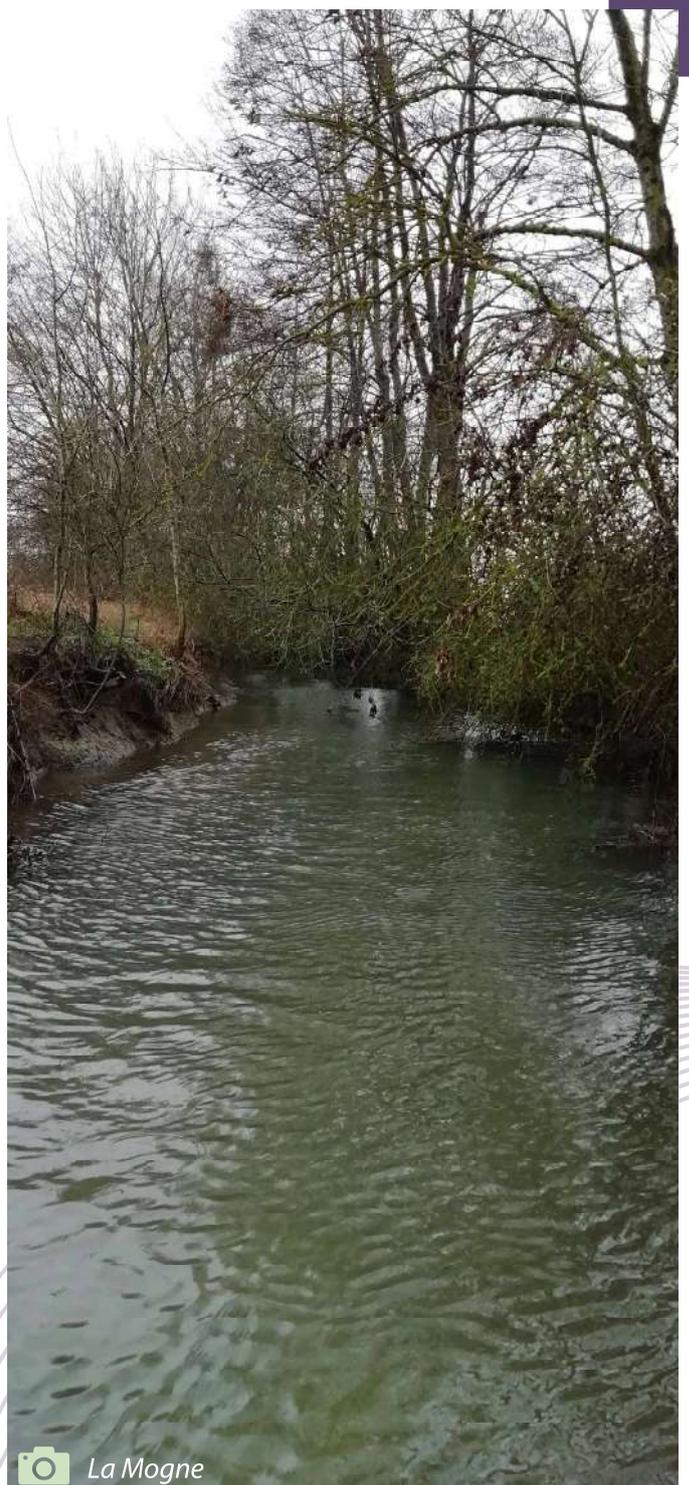
Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Pseudorasbora

**Biotypologie théorique /
Biotypologie observée**

B4 à B5 / B6

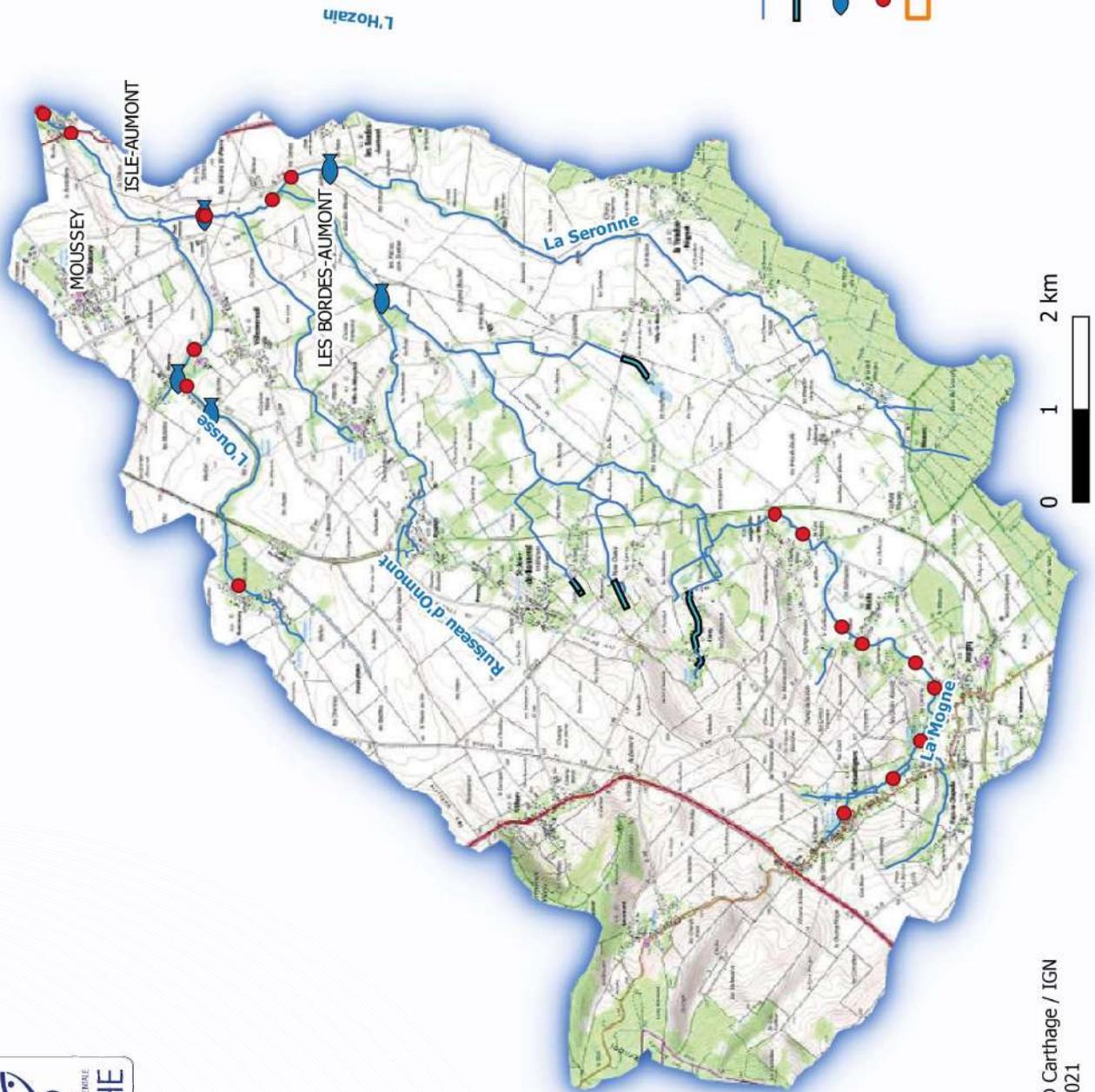
Dérive typologique avec des espèces de type
esocyprinicole dans la Mogne due à la
proximité de l'Hozain et la Seine.



La Mogne



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Facteurs limitants



9 ouvrages fortement contraignants sur la Mogne se situant en tête de bassin.



Banalisation des habitats et des écoulements de la Mogne et ses affluents de 1974 à 1976.



Coupe importante de la ripisylve. Contexte agricole avec la présence de bandes enherbées mais peu de boisement de berge.



Impact des rejets agricoles concernant la qualité de l'eau.



Impacts sur l'espèce repère

RECRUTEMENT

CROISSANCE

ACCUEIL

I

I

I

I

I

I

F

F

M

M

M

F

I

IMPACT IMPORTANT

M

IMPACT MODÉRÉ

F

IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



STABLE



PRÉCONISATION D' ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Suivi thermique pour déterminer si, sur ce contexte, il s'agit d'un facteur limitant pour la truite fario et ses espèces d'accompagnement.

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction. Mettre en oeuvre des actions, améliorer la fonctionnalité des affluents.

Hydromorphologie du cours d'eau : Restauration de la dynamique des écoulements pour favoriser la diversification des habitats du contexte entier. Création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques (substrat actuel non adapté à l'espèce repère, limon provenant du ruissellement et des drains).

Plantation, repousse spontanée des zones où la ripisylve est absente afin de favoriser la biodiversité et limiter le phénomène de ruissellement.

Administratif & Réglementaire

Promouvoir les bonnes pratiques du guide départemental d'entretien et de gestion des cours d'eau.



Réponse du milieu



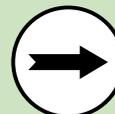
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

USAGE



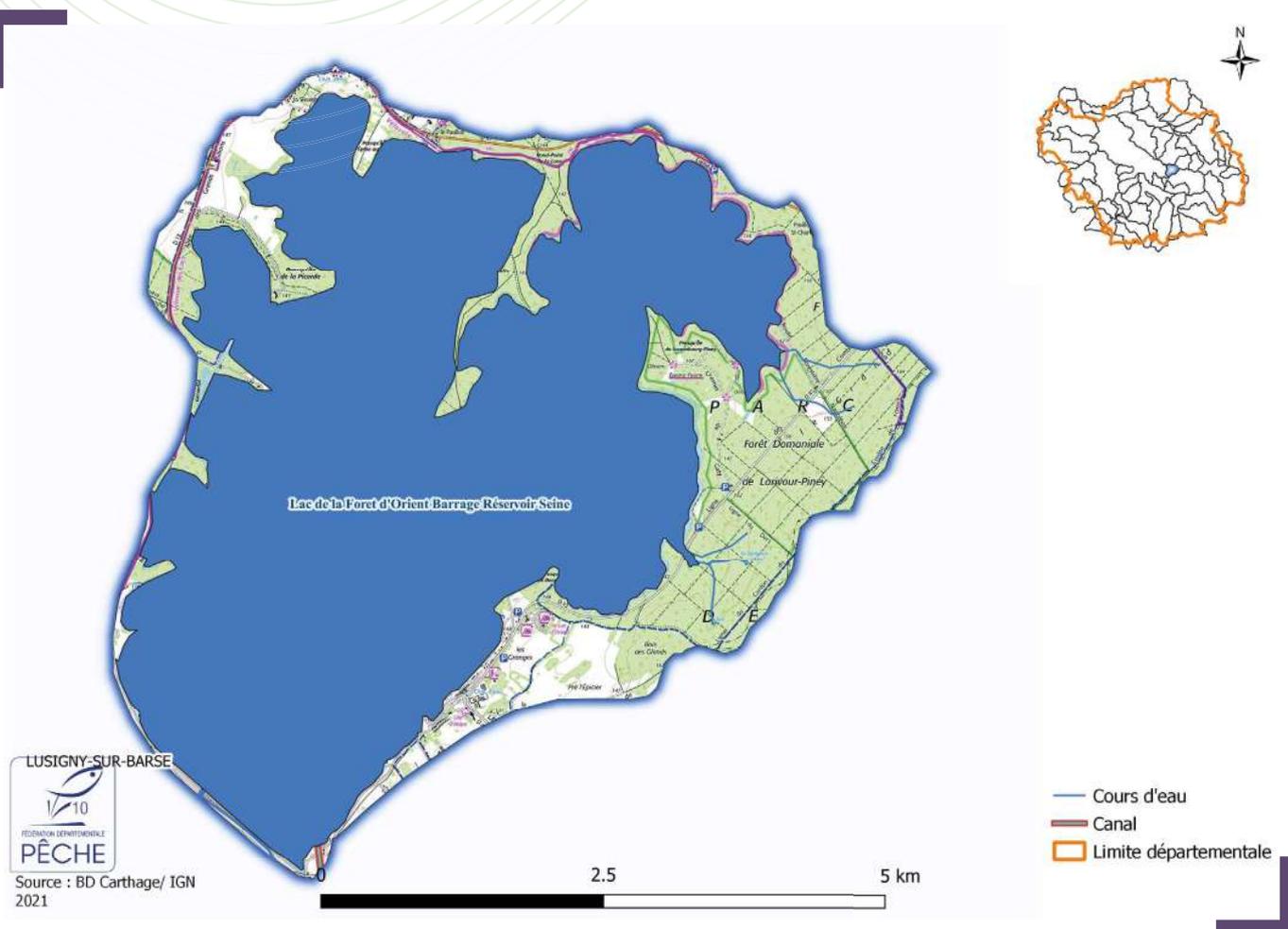
AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé au centre du département de l'Aube, le contexte du Lac d'Orient fait partie des trois contextes représentant les grands lacs réservoirs du département, ce qui lui confère la particularité d'être composé d'une masse d'eau totalement artificielle. Il répond à un triple objectif, de lutte contre les inondations de la région parisienne, de soutien des niveaux d'eau de la Seine en période d'étiage pour la navigation et de production d'électricité. Une gestion hydraulique est faite et apporte au milieu une modification saisonnière de son habitat (niveau d'eau changeant). La faune piscicole originelle avant travaux est remplacée par un cortège typiquement esocypnricole qui suit ces aléas et lui confère une forte productivité. Compte tenu de l'usage de cet ouvrage et sa pérennité dans le temps, la gestion de ce contexte doit composer autour de ces paramètres. C'est pourquoi le choix a été fait d'axer l'évaluation de ce contexte sur les espèces en place répondant à la nature artificielle de la masse d'eau puisqu'aucun référentiel théorique n'est applicable. Le lac est classé en seconde catégorie avec pour espèce repère le brochet. Les pêches d'inventaires indiquent une forte concentration de carnassiers au sein du peuplement qui est de bonne qualité (45 % de la biomasse inventoriée par l'OFB en 2019). Les espèces dominantes sont le gardon, la perche commune et plus modestement le brochet. D'après le SDAGE 2016-2021, la qualité de la masse d'eau est classée en état moyen avec un objectif de bon état pour 2015. Les paramètres déclassants sont de nature physico-chimique avec de fortes teneurs en nutriments azotés et une désoxygénation importante en été. Les analyses d'eau de 2017 montrent également des taux des nitrates élevés. Le marnage important du lac concentre l'ichtyofaune dans des zones avec moins de diversité d'habitats ayant pour conséquence une augmentation de la prédation par l'avifaune. La fonctionnalité écologique du contexte du Lac de la Forêt d'Orient est classée comme « **Conforme** ». Pour perfectionner cet état, la mise en place de structures artificielles d'origines naturelles au niveau des côtes basses du lac, type arbre immergé, serait intéressante. Une gestion adaptée de la ressource en eau et moins contraignante pour les peuplements piscicoles et les contextes connectés est à favoriser. Parallèlement, une utilisation plus raisonnée des intrants en périphérie permettrait une amélioration de la qualité chimique des eaux.



Lac d'Orient

Limites du contexte

Le lac de la Forêt d'Orient avec les rus forestiers qui le compose.

Caractéristiques principales

- Lac écrêteur de crue, restituteur en période d'étiage de la Seine et producteur d'électricité.
- Mise en service en 1966.

Superficie à la côte retenue normale

Lac de la Forêt d'Orient = 2 334 Ha

Surface du contexte

324 km² à la cote normale définie

Hydrologie

Les débits entrants et sortants de l'ouvrage sont très variables au cours de l'année. Globalement, en hiver et au printemps les débits entrants sont supérieurs aux sortants pour stocker l'eau et en été et en automne l'eau est restituée au milieu récepteur.

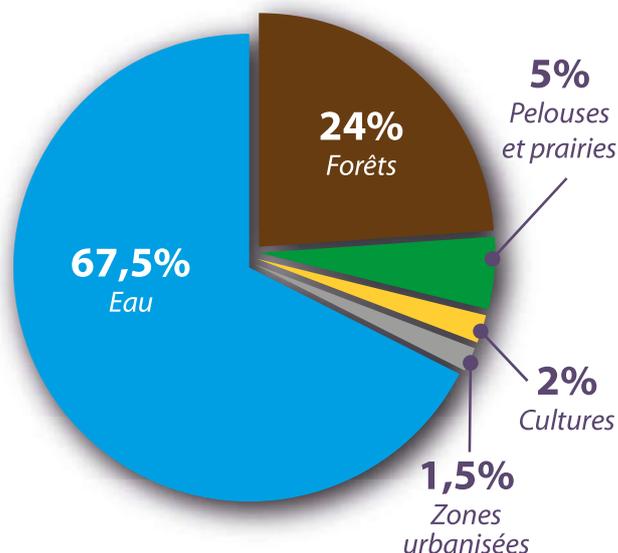
Profondeur et volume

- **Profondeur moyenne** : 9 m
- **Profondeur maximale** : 20 m
- **Volume maximal** : 207 800 000 m³

Géologie

Argiles et sables verts de l'Albien et marnes de Brienne.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Dosches / Géraudot / Lusigny-sur-Barse / Mesnil-Saint-Père / Piney

Assainissement

Collectif : Oui avec station hors contexte
Non Collectif : Oui

ICPE

1 ICPE : 1 NC (Espace faune Forêt d'Orient)

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

- **Gémapienne** : SDDEA pour la partie hors gestion de l'EPTB
- **Gestionnaire** : EPTB Seine Grands Lacs pour la partie propriétaire des lacs

**DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS****SDAGE**

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHL02 : Barrage-Réservoir Seine Lac de la Forêt d'Orient** : Plan d'eau artificiel avec objectif de bon état global pour 2015. État écologique **Moyen** (mesuré avec paramètre déclassant nitrates) / **Bon** état chimique (mesuré).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1** : Non
- **L.214-17 Liste 2** : Non

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1** : Non
- **Frayère liste 2** : Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000 (2)** : ZPS ID_EUR FR2110001 // ZSC ID_EUR FR2100305
- **Réserve naturelle (1)** : ID_Nat FR3600154
- **Arrêté de protection de biotope** : Non
- **ZNIEFF I (1)** : ID Régional (639)
- **ZNIEFF II (1)** : ID Régional (640)
- **Réservoir biologique** : Non
- **RAMSAR (1)** : ID_Nat FR7200004

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation** : Oui
- **Enjeux de Restauration** : Non

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME**Classement piscicole**

2^{ème} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciprocitaire** : Non
- **AAPPMA non réciprocitaire** :
 - **Les Lacs de la Forêt d'Orient** (1 343 membres en 2019)
- **Société de pêche privée** : Non

Parcours de pêche spécifique

- **Carpe de nuit** :
 - Section de rive du Lac comprise entre le sud de la digue du port et le début de la digue d'encadrement de Mesnil-Saint-Père.
 - Section de rive entre la RD43 de Mesnil-Saint-Père à Géraudot et le pk18 sur la RD43.
 - Section de rive du lac (rive Ouest de la presqu'île de la petite Italie) comprise entre la limite communale Géraudot / Piney et le début de l'Anse des piquets à l'Est de la presqu'île de la petite Italie.
 - Section de rive du Lac comprise entre la presqu'île de « l'épine aux Moines » et « la Bourgetterie ».
 - Section de rive du lac comprise entre la limite Ouest de l'école de voile de la presqu'île de « la Picarde » et la mise à l'eau du fond de l'anse de « la Picarde ».
 - Section de rive du lac entre la limite de la réserve de la digue de Géraudot et la limite de la réserve de la digue de « Chavaudon ».
 - Section de rive du lac comprise entre la partie Sud de la pointe « des Terriers » jusqu'à la limite de la réserve de l'anse « des Terriers ».

Réserve de pêche & interdiction temporaire

- **Interdiction temporaire de pêche** : Aucune
- **Réserve de pêche (par arrêté préfectoral)** :



- « La Fontaine Colette » à Piney (1,20 ha).
- La crique Nord-Est incluse dans le périmètre de la RNN à Piney (250 ha).
- Tous les abords des digues de clôture compris entre ces ouvrages et les lignes de bouées sur le plan d'eau : digues de la Morge, de Beaumont, de Chavaudon, de Géraudot et Mesnil-Saint-Père soit 5 900 m linéaire.
- L'emplacement du récif, matérialisé par une bouée rouge, située entre la pointe de l'Italie et l'anse de la Picarde (50 m autour du récif).

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Usage

Empoisonnement

- AAPPMA Les Lacs de la Forêt d'Orient :

- 2020 : 1T de brochets, 1T de gardons et rotengles, 250 kg de sandres,
- 2019 : 345 Kg de carpes, 1 T de gardons et 1.5 T de brochets,
- 2018 : 250 Kg de sandres et 800 Kg de carpes,
- 2016 : 1T de brochets et 2 T de gardons,
- 2015 : 1T de brochets et 500 Kg de truites,
- 2014 : 2 T de gardons,
- 2013 : 1.5 T de gardons,
- 2012 : 500 Kg de brochets et 2T de gardons.

PEUPLEMENT PISCICOLE

Domaine piscicole

Cyprinicole

Espèce repère

Brochet

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet,1949) / Biotypologie (Verneaux, 1973)

Non applicable dans le cas de cette masse d'eau artificielle.

La cohérence du peuplement s'est faite à dire d'expert.

Inventaire piscicole

1 station du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) sur le Lac d'Orient tous les 4 ans par pêche au filet.

Espèces observées sur le contexte

Bouvière / Brème bordelière / Brème / Brochet / Écrevisse américaine / Gardon / Grémille / Perche commune / Perche soleil / Rotengle / Sandre / Silure / Truite fario / Tanche

Espèces dominantes du contexte

Gardon / Perche commune

Espèce amphihaline

Aucune

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Écrevisse américaine / Perche soleil

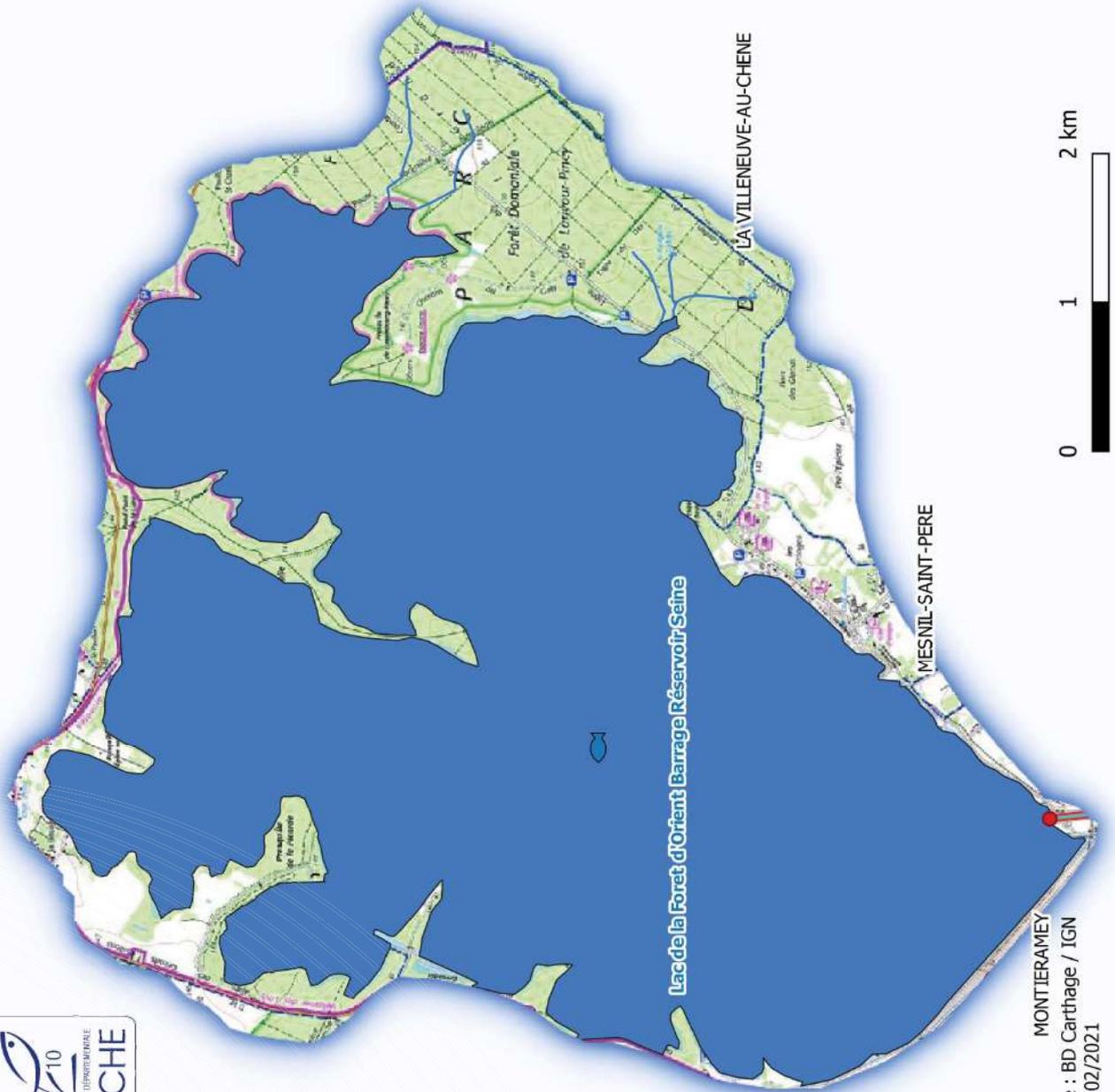
Biotypologie théorique / Biotypologie observée

Non déterminable compte tenu du caractère anthropique du contexte.





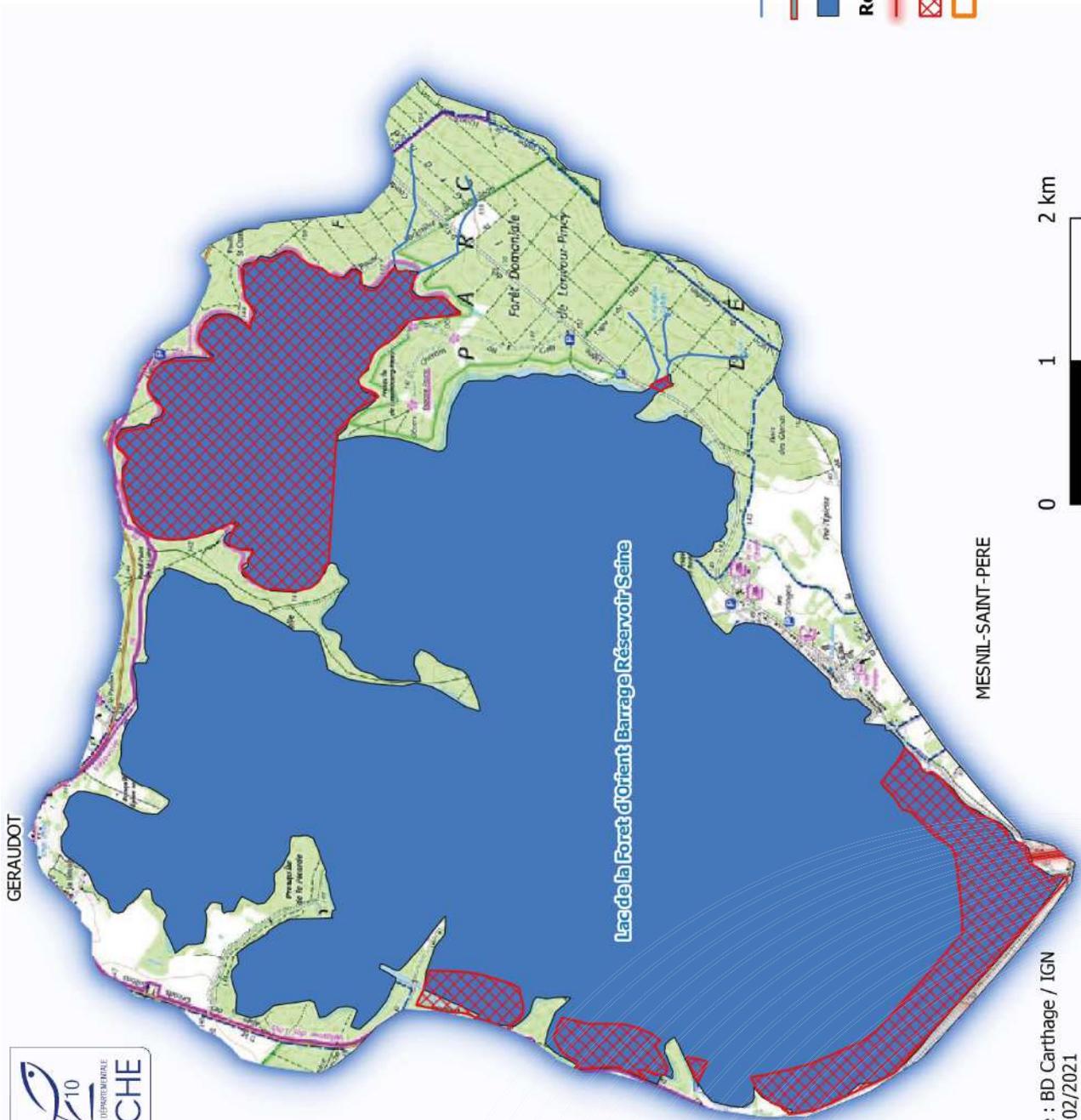
DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



MONTIERAMEY
 Source : BD Carthage / IGN
 Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



- Cours d'eau
- Canal
- Plan d'eau
- Réserve de pêche 2020**
- Réserve de pêche
- ▣ Réserve de pêche
- ▭ Limite départementale



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Impacts sur l'espèce repère



Facteurs limitants



Faible densité d'habitats de type branchage/arbres immergés en période de marnage hivernal.



Prédation des piscivores en période hivernale lorsque les lacs sont au plus bas. Perturbation induite par la création des lacs.



Plan d'eau artificiel soumis à un marnage saisonnier. La surface en eau en période basse est principalement constituée par les anciens étangs submergés.



Présence de pesticides et de polluants industriels dans les eaux.

RECRUTEMENT

CROISSANCE

ACCUEIL

M

M

M

M

M

M

F

F

F

F

F

F

I

IMPACT IMPORTANT

M

IMPACT MODÉRÉ

F

IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



AMÉLIORATION



PRÉCONISATION D'ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Identification des meilleurs habitats artificiels à intégrer dans le milieu pour limiter l'exposition du peuplement piscicole par les espèces piscivores.

Poursuivre les campagnes de carnet de capture afin de connaître ou déterminer la pression halieutique sur les lacs.

Identification et cartographier les frayères pour le brochet espèce emblématique des lacs d'Orient.

Milieu

Morphologie de l'habitat à différentes côtes : Réflexion sur une diversification de l'habitat aquatique (création de récifs, structures permettant à la faune piscicole de se cacher et de réduire la prédation par les espèces piscivores notamment en période de basses eaux). Tenir compte de la récurrence des côtes d'eau afin de caller les structures au meilleur niveau.

Administratif & Réglementaire

Limiter un maximum le marnage pour éviter la prédation piscivore. Tenir compte de la mise en place de récif dans les modalités de gestion.

Prise en compte de l'impact des lâchers d'eau du lac sur les peuplements en place dans les contextes en aval de la restitution des lacs. Obtenir plus de flexibilité dans les modalités de vidanges/remplissage.



Réponse du milieu



État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE



AMÉLIORATION



SANS EFFET